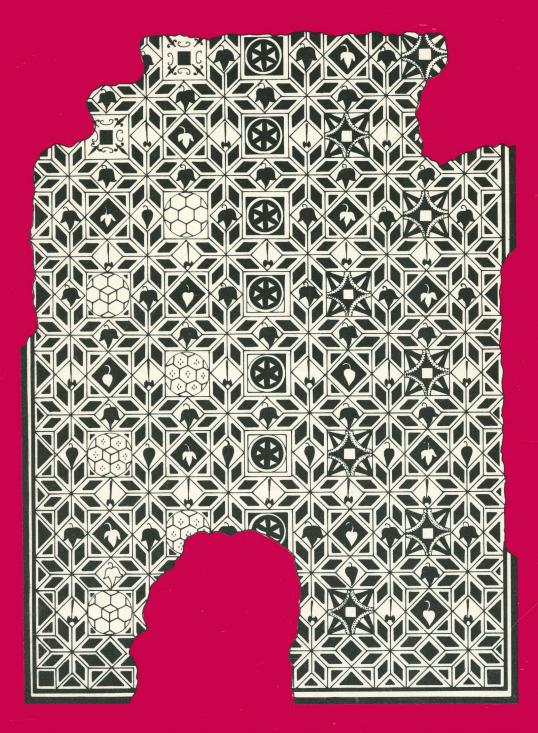
REVUE ARGUEOLOGIQUE OF PIGAROIE

Trimestriel - Nº 1-2 1987/110 F.



- Le dépôt d'animaux du fossé de Boury-en-Vexin (Oise)
- Une agglomération secondaire des Rèmes : Nizy-le-Comte (Aisne)
- Fouille du haut Moyen Age à Amiens (Somme) par Le Beuf en 1881

UNE AGGLOMÉRATION SECONDAIRE DES RÈMES : NIZY-LE-COMTE (Aisne)

par T. BEN REDJEB* (avec la participation de l'AREAHRS)**

I - INTRODUCTION

A l'origine, cet article devait être simplement consacré à la céramique recueillie lors d'une récente fouille de sauvetage effectuée à Nizy-le-Comte. Peu à peu, par le biais du dépouillement de la bibliographie concernant cette ville, notre entreprise s'est transformée en une tentative de synthèse sur une agglomération gallo-romaine aujourd'hui totalement méconnue qui eu pourtant quelque notoriété... il y a un peu plus de 150 ans.

Le développement de la recherche archéologique de terrain a permis au cours de ces dix dernières années de mieux appréhender la structure antique de quelques unes des grandes villes picardes. Une tentative de synthèse a ainsi pu être proposée pour Amiens (1), Beauvais (2) et Soissons (3).

Mais en dehors de ces chef lieux de Civitates, les recherches sur les agglomérations de moindre importance n'en sont encore qu'au stade embryonnaire. Aucune monographie de site et a fortiori aucune synthèse régionale n'est actuellement disponible. L'activité actuelle, liée avant tout à des projets immobiliers permet cependant de penser que cette lacune pourra être comblée à court terme. Les fouilles de l'Ilot des Deux Bornes à Noyon, vicus fortifié au Bas-Empire, vont permettre de préciser la chronologie et la structure de l'habitat (4). Les fouilles de Saint-Martin-Longueau, de Vendeuil-Caply dans l'Oise (5), de Beaucourt-en-Santerre dans la Somme, l'exploitation des anciennes fouilles, telles celles effectuées sous Napoléon III sur les vici de la forêt de Compiègne, l'apport important de la photographie aérienne, devraient permettre de renouveler la problématique liée à ce type d'occupation du sol.

Cette publication se veut donc une première contribution apportée au dossier des agglomérations secondaires gallo-romaines en Picardie (7). Dans un souci d'uniformisation, la présentation est calquée sur celle proposée par le Comité International pour l'Etude des Cités Antiques.

Nous avons pris en compte, aussi bien la bibliographie ancienne liée aux recherches d'assez grande ampleur effectuées autour des années 1850 que les prospections régulières et quelques sondages ou fouilles de sauvetage entrepris ces dernières années (8).

Vendeuil-Caply ; le doute subsiste encore pour y situer *Bratuspantium*, la capitale des Bellovaques. Avec son plan en damier, ses monuments publics dont deux théâtres, c'était une agglomération de quelque importance que les fouilles menées depuis une vingtaine d'années d'abord par G. DUFOUR et le R.P. NOCHÉ, puis par G. DILLY et D. PITON, précisent peu à peu.

⁽¹⁾ BAYARD D., MASSY J.L., *Amiens Romain*. Revue Archéologique de Picardie, 1983.

⁽²⁾ Les villes antiques de la France, sous la direction de E. FREZOULS, Belgique 1. AECR, Strasbourg 1982 ? 107-176.

⁽³⁾ ANCIEN B., TUFFREAU-LIBRE M., Soissons gallo-romain, découvertes anciennes et récentes, Musée de Soissons, 1980. Le travail est actuellement repris par Denis DEFENTE, archéologue municipal de Soissons, qui, en quelques années, a pu accumuler une masse de documents nouveaux qui précisent considérablement l'archéologie soissonnaise.

⁽⁴⁾ Après des observations multiples effectuées par MM. ANGOT et RAPIN, une fouille de sauvetage limité en 1979 sur un atelier de céramique par T. BENREDJEB, une importante fouille de sauvetage a eu lieu en 1986 et 1987 sous la direction de T. BENREDJEB puis de M. TALON, archéologue municipal. Un premier essai de synthèse est proposé par BEN REDJEB T. : Noyon antique, rapport de fouilles, 1986, disponible auprès de l'auteur.

⁽⁵⁾ Saint-Martin-Longueau, vicus situé à un carrefour de voies romaines dont la fouille de sauvetage est menée depuis 1984 par G.-P. WOI-MANT.

⁽⁶⁾ Important vicus situé sur la voie d'Agrippa fouillé depuis plusieurs années par J. MOLIÈRE à l'occasion d'importants travaux touchant la voie rapide de Roye-Amiens.

⁽⁷⁾ Pour le choix du terme, cf: Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine, sous la direction de Michel MANGIN. Bernard JACQUET, Jean-Paul JACOB. An. litt. de l'Univ. de Besançon, 1986 p. 17-18. Cf. également: MANGIN M., Agglomérations gallo-romaines du Centre-Est et acculturation sous le Haut-Empire (La patrie gauloise d'Aggrippa au Vlème siècle; Actes du colloque de Lyon, 1981), L'Hermès, 1983, p. 39-56.

⁽⁸⁾ Des prospections au sol et aériennes sont menées régulièrement depuis plusieurs années par M. et A. CHARPENTIER et par Jean-François MARTIN et autour de Nizy-le-Comte. Un sondage a été effectué en 1984 par *l'Association de recherches et d'études archéologiques et historiques de la région de Sissonne* au lieu-dit «La Voyette de Jonville». En 1985, une fouille de sauvetage à l'emplacement du terrain de football a été placée sous la responsabilité de J.F. MARTIN. Enfin les terrassements dans Nizy-le-Comte sont suivis dans la mesure du possible par ce dernier malgré le manque de coordination nécessaire entre les aménageurs et les archéologues.

^{*} BEN REDJEB Tahar : Direction des Antiquités de Picardie. 5, rue Henri Daussy - 80044 AMIENS CÉDEX

^{* *} AREAHRS - Charpentier Michel 26, rue du Château - 02200 SOISSONS

II - SOURCES ANTIQUES

L'Itinéraire d'Antonin (9) et la Table de Peutinger (10) (Fig. 1) placent à Nizy-le-Comte une station romaine sur la voie menant de Reims à Bavai. Elle est nommée MINATIACUM dans le premier et NINITTACI dans la seconde (fig. 1). Nous signalons également la forme NINITIACUM donné par l'indicateur routier de Macquenoise malgré le flou qui entoure encore celui-ci (11).

Il faudra ensuite attendre une centaine d'années pour que les mosaïques recueillies au «Clair Puits» soient reprises par H. Stern (13).

Enfin, A. Barbet vient de faire le point sur les peintures murales de «La Justice» dont elle a dirigé la restauration au Centre d'étude des peintures murales romaines de Soissons (14).

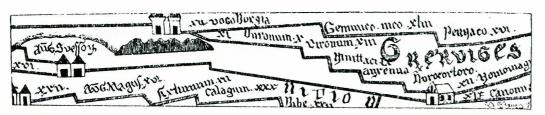


Fig. 1 : extrait de la Table de Peutinger

A ces trois mentions, s'ajoute une inscription découverte en décembre 1850, sur un tas de cailloux préparé pour l'entretien de la route départementale, à peu près en face de «La Justice», à l'est de la voie romaine (Photo. 1).

NVM.AVG.DEO.APO. A LA DIVINITÉ DE L'EMPEREUR

LLINI.PAGO. VENNECII. AU DIEU APOLLON AU PAGUS VENECTIS PROSCAENIUM.L.MA. LUCIUS MAGIUS SECUNDUS GIUS.SECVNOVS.DO. A SPONTANÉMENT FAIT DON DO.DE.SVO.DEDIT. D'UN PROSCAENIUM

Cette inscription, particulièrement importante, nous révèle ainsi l'existence du pagus Venectis dont Nizy-le-Comte devait être la capitale (12).

III - APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE

L'essentiel des résultats des fouilles du siècle dernier a été publié par E. Fleury, principal responsable des recherches archéologiques, dans ses chroniques ou dans les comptes-rendus de séance parus régulièrement dans le Bulletin de la Société Académique de Laon (note: B.S.A.L. 1, 1852, 36-37, 91-92; B.S.A.L. 2, 1853, 27, 122-162, 249, 297-311, 316; B.S.A.L. 3, 1854, 6-7, 31-32, 138-163, 362-368, 398, 415-425; B.S.A.L. 4, 1855, 22-28, 507-526; B.S.A.L. 5, 1856, 274-278. 405-407 : B.S.A.L. 6, 1857, 297-309 ; B.S.A.L. 7, 1858, 324-337).

Ces résultats seront repris par E. Fleury dans les Antiquités et Monuments du Département de l'Aisne, mais restent dispersés dans les différents chapitres qui constituent cet ouvrage. Les différentes notices concernant Nizy-le-Comte sont réparties dans les Tome I (1877) et 2 (1878).

L'autre source fondamentale est l'album manuscrit de A. Callais, daté de 1857 et déposé aux Archives Départementales de l'Aisne. Cet instituteur de Nizy-le-Comte s'est chargé des relevés, des dessins et des plans de repère de la plupart des structures et objets découverts sous sa surveillance.



Photo 1 : inscription votive ; Musée de Soissons (cliché X. Dupuis)

(9) L'Itinérarium provinciarum Antonini Augusti dont l'essentiel date de la fin du Illème siècle, donne pour chaque voie une liste de stations avec les distances de l'une à l'autre

(10) La Tabula Peutigeriana est une copie de carte du monde romain tel qu'il pouvait se présenter au Illème ou au IVème siècle.

(11) En 1947, des jeunes campeurs découvraient fortuitement sur le territoire de Macquenoise, à 10 km au sud de Chimay (Belgique) une dalle en céramique, portant, incisés dans l'argile avant la cuisson, les tracés de plusieurs itinéraires routiers de la Gaule antique avec indications des stations terminales et intermédiaires depuis Boulogne au nord jusqu'à Marseille, au sud. Un examen de document permet d'établir qu'il ne peut remonter à plus de deux ou trois siècles. Copie d'une carte antique, qui pourrait être antérieure à l'Itinéraire d'Antonin ou faux entièrement fabriqué dans la première moitié du XVIIème siècle, nous l'indiquons ici car il cite la ville de Nizy. Cf. A propos d'un monument relatif aux voies de la cite la ville de Nizy. Ct. A propos d'un monument relatir aux voies de la Gaule Romaine publié en 1947 par M. CHAMBON, Imprimerie Duval à himay 15 p.; VANNERUS J., «L'indicateur routier de Macquenoise» Bull. de la classe des Lettres, Bruxelles, 1951 ; HÉGLY J.L., «L'indicateur routier de Macquenoise. Contribution à l'étude du réseau des chaussées antiques dans le Nord-Est de la France», Bull. de la Société Archéolog que Champenoise n° 2, juil. déc. 1959, 6-13 ; DEMAN A., RAPSAET CHARLIER H., Les inscriptions latines de Belgique (14B)., Bruxelles, 1984 note 1 p. 6-7

(12) Longue de 0,80 m, large de 0,42 m et épaisse de 0,14 m, elle présente à l'une de ses extrémités latérales, une queue d'aronde. De ce côté, elle est taillée en biseau. Un rebord haut de 2 cm encadre l'inscription qui nous est parvenue intacte. Les lettres de la première ligne ont 70 mm de hauteur, celles des lignes suivantes n'ont que 45 mm. Les pleins ont environ 5 mm de largeur sur 3 de profondeur. Cette inscription se trouve au Musée de Soissons, un fac-similé se trouvant au Musée de

(13) STERN H., Recueil général des mosaïques de la Gaule (note I, Province de Belgique, Belgique de l'Ouest) Xème suppl. à *Gallia*, Paris, 1957, p. 39-40 ; pl. XVI à XVII.

(14) A. BARBET, dans «scènes de chasse, les peintures de Nizy-le Comte (Aisne)» à paraître dans D.A.F. 1987

IV - ÉLÉMENTS GÉOGRAPHIQUES

a) Description du site

Nizy-le-Comte (Fig. 2) est bâtie sur la craie blanche sans silex du Coniacien moyen et supérieur (C4b-

A l'ouest de la route départementale, la craie est recouverte par les «sables de Sissonne» tandis qu'à l'est prédominent les limons sableux.

Le village actuel est situé sur le versant nordouest-sud-est d'une croupe délimitée par les vallées du ruisseau de Nizy et du ruisseau de Sévigny.

Le site verrouille donc, à l'ouest, la vallée sèche venant de la Selve qui, par Sissonne, rejoint Laon, au nord-ouest-est le ruisseau de Sévigny qui, près de Waleppe, permet de gagner facilement, en franchissant la ligne de partage des eaux, la rivière le Hurtaut et de là la Serre puis l'Oise et le ruisseau de Nizy au sud-est qui, se jetant dans l'Aisne, rejoint ainsi ce grand axe de communication est-ouest.

Lors de prospections au sol aux alentours de la fouille du terrain de football, de nombreux éclats de taille en silex ont été remarqués, le substrat étant une craie sans silex, ceux-ci confirment une présence humaine bien antérieure à l'occupation gauloise ou gallo-romaine. Ce carrefour de petites vallées qui permet de rejoindre facilement de plus grands axes expliquerait peut-être le développement de ce village à cet endroit.

b) Voies de communication (Fig. 3)

Reims était un point central d'où rayonnait un grand nombre de voies.

L'Itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger mentionnent une voie qui, de Reims, se dirigeait au nord vers Bavai, capitale des Nerviens. Celle-ci est ainsi décrite dans l'Itinéraire :

Iter Bagaco Nerviorum Durocortoro Remorum usque LIII

Duronum... M.P.XII Verbinum... M.P.X Catusiacum... M.P. VI

Minatiacum... M.P. VII Muenna... M.P.XVIII

Durocortoro... M.P.X (15)

De son côté, la Table théodosienne la désigne de la manière suivante :

Seg. 1 C.1

Bagaconervio... Duronum L XI LX Vironum L XIII **Ninittaci** LIX Auxenna LXDurocortoro (16)

On notera d'emblée les imprécisions de l'Itinéraire: indication des distances en milles romains alors qu'elles sont comptées en lieux gauloises, erreur de chiffre vis-à-vis de Muenna où il faut lire VIII au lieu de XVIII.

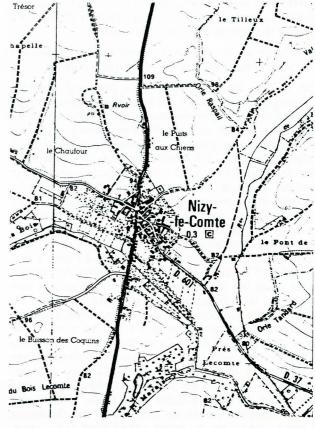


Fig. 2: plan de situation

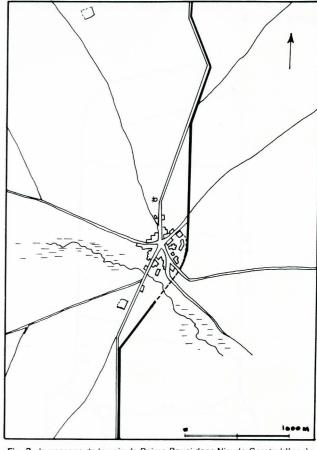


Fig. 3 : le passage de la voie de Reims-Bavai dans Nizy-le-Comte (d'après

(15) DESJARDINS E., Géographie de la Gaule Romaine IV, 1893, p. 60. (16) DESJARDINS E., op. cit., p. 131.

Cassini qui a tracé cette voie sur ses cartes, depuis Reims jusqu'aux approches de Nizy-le-Comte, lui donne le nom de «Chemin de César».

A. Piette (17) en s'appuyant sur les données archéologiques en a restitué le tracé suivant :

De Reims, elle se dirige vers Brimont, franchit l'Aisne à Evergnicourt où il faut peut-être rechercher la station nommée Auxenna, qu'une erreur de copiste a transformé en Muenna dans l'Itinéraire. Parcourant les plateaux élevés qui séparent les départements de l'Aisne et des Ardennes, elle descendait ensuite vers Lor avant de gravir une longue colline adoucie pour redescendre vers Nizy-le-Comte. Elle y entrait un peu en avant du plateau de «La Justice», prenait à droite où elle conservait encore au siècle dernier l'aspect d'un chemin creux et abandonné, descendait vers le marais que, selon Piette, elle aurait traversé à l'aide d'une digue et d'un pont qui existerait à peu de profondeur sous les alluvions amenés des côteaux voisins. De là, elle gagnait l'extrémité orientale du vieux château dont elle longeait le fossé, puis elle rejoignait la route moderne à 1 Km au nord du village. Elle passait à «La Croix-Sauveur», au «Haut-Chemin» où, non loin, une borne milliaire, encore en place, a été exhumée en 1852 des accottements de la route où elle était enfouie sous une épaisseur de 0,40 à 0,50 m de terre. C'était une borne muette, haute de près de 2 m. Quelques signes presqu'entièrement effacés ont fait supposer qu'elle ne portait pour toute indication, que le chiffre de la distance qu'elle déterminait sur ce point (Fig. 4).

Circ 1,65

Fig. 4: borne milliaire.

Après avoir formé la route principale de Dizy-le-Gros, la route de Rome, comme l'appellaient les titres ecclésiastiques du XIIème siècle, se dirige vers la Ville-aux-Bois, laissant voir dans la plaine de nombreux tronçons de son remblai enterré par la culture. Elle descend le versant méridional de la vallée de la Serre, gagne l'extrémité orientale du hameau de Séchelles, atteint les Bois de Chaourse où la grande quantité de débris antiques relevés sur une étendue considérable, font placer *Catusiacum*. Le chemin s'enfonce ensuite directement dans la forêt du Val-St-Pierre où son remblai était parfaitement conservé. De là, elle se dirige, par Hary, la Chaussée d'Hary, la ferme de Deuil et Rabouzy, sur Vervins (*Verbinum* ou *Vironum*).

Dans son parcours du plateau occupé par l'ancienne station, elle porte le nom de Chaussée Brunehault et Piette a pu observer, cà et là, tantôt la masse compacte de son cailloutis composé de silex, tantôt les affleurements des gros blocs calcaires qui forment sa base.

Quittant le département de l'Aisne, elle passe à Etreaupont ou elle franchit le Thon et l'Oise à peu de distance au dessus de leur confluent, gagne Froidestrées, arrive à La Capelle puis à la Flamengrie, qui devait former la limite entre le pays des Rèmes et celui des Nerviens. Enfin, après avoir atteint Etroeungt (duronum), elle gagnait Pont-sur-Sambre, dernière localité importante avant Bavai.

Outre cette voie attestée par les itinéraires, les indications toponymiques, les traditions ou les recherches sur le terrain ont permis à A. Piette de tracer deux autres voies qui passaient par Nizy.

Le chemin de Chavignon à Nizy-le-Comte qui, par Monampteuil, Montberault, Saint-Erme et Joffrécourt rattachait la voie Soissons-Laon à celle de Reims à Bavai. Il arrivait à Nizy-le-Comte par le nord de «La Justice» a environ 200 m du sanctuaire (18).

Le chemin de Laon à Nizy par Coucy-les-Eppes, Sissonne et La Selve qui présente dans tout son parcours un alignement très régulier est probablement une voie romaine qui pénétrait ensuite dans les Ardennes (19).

(19) PIETTE, op. cit., pp. 303-304. Cette voie est jalonnée par un certain nombre de sites antiques. A Coucy-les-Eppes, M. Eric BINET vient de fouiller au lieu-dit «Chemin de Sissonne», de part et d'autre du C.D. 181 actuel un vicus rural (?) qui s'étendait sur environ 18 ha et qui fut occupé de la fin du llème au Illème siècle. L'énorme majorité des structures est constituée de fosses et de trous de poteaux formant des bâtiments, des greniers et des enclos. Des caves et des bâtiments à assises de grès dont l'un était associé à de petits bains ont également été reconnus. M. BINET a constaté que ces structures étaient relativement parallèles à la route. Des zones empierrées longeant la voie ont également pu servir de trottoir. A Sissonne, les prospections ont permis de découvrir des habitats gallo-romains au «Pré Cotte» (Ilème-IVème siècles), à «La Villette» (gallomeriou ou carolingien) et au «Petit Marais» (Ilème siècle). Une nécropole mérovingienne est actuellement en cours de fouille à Pogneux.

A La Selve ce sont six sites qui ont été récemment prospectés. Le matériel récolté au «Mont Emma» atteste une occupations dans la deuxième moitié du llème siècle, ceux du «Fond à l'Eau» et celui de la «Terre à Aubry» ont livré la céramique des llème et Illème siècles; l'habitat du «Triangle» connaît une occupation du ler au Illème siècle. Enfin «La Pature Aubry» a livré un matériel abondant comprenant des fragments d'amphores et de dolia datables des ler et Ilème siècles.

La datation de ces voies, et notamment celle qui conduisait de Bavai à Reims, n'est pas assurée. Avant la construction, par les Romains, de cette grande voie, il existait peut-être entre ces deux capitales une voie gauloise qui porte encore, en quelques endroits, le nom de «Vieux chemin de Reims» en Belgique. La voie romaine parait s'être superposée à cet ancien tracé jusqu'à Nizy-le-Comte (20). Là, elle s'en écarte en appuyant un peu sur la gauche, tandis que le vieux chemin incline légèrement à droite, pour entrer dans les Ardennes par Saint-Quentin (21). Elle était encore utilisée dans la deuxième moitié du Illème siècle comme l'indique le milliaire trouvé à Brimont daté des années 265 à 268 (22).

c) Nizy : chef lieu d'un pagus des Rèmes

Nizy-le-Comte était situé sur le territoire des Rèmes, l'un des peuples le plus puissants de la Gaule. La *civitas* comprenait la partie nord de la Champagne entre l'Oise, la Marne et l'Ardenne (soit les parties septentrionales des départements de la Marne et de l'Aisne et le département des Ardennes).

En Picardie, le territoire des Rèmes était limité au nord par la Sambre et de vastes forêts qui le séparait de celui des Nerviens. A l'ouest, la ligne orographique des côteaux qui séparent les bassins de l'Oise et de la Sambre de ceux de la Somme et de l'Escaut formait la frontière entre les Rèmes et les Viromanduens, si on calque celle-ci sur les limites diocésaines. Enfin, au sud, la séparation des Rèmes d'avec les Suessions était déterminée en grande partie par la rivière d'Ailette.

Durant le Haut Empire la *Civitas* comprenait également le territoire des Catalaunes qui formera ensuite la cité de Châlon-sur-Saône. Aux Bas-Empire, elle correspondait aux anciens diocèses de Reims et de Laon qui fut démembré de Reims au début de l'époque franque.

La capitale était *Durocortorum* qui prendra ensuite le nom des Rèmes et sera élevé au rang de métropole de la Seconde Belgique.

La cité des Rèmes qui, dès la première heure, s'était ralliée spontanément à César reçut le titre de foederata, c'est-à-dire qu'elle jouissait en principe d'une indépendance totale, se gouvernant librement et ne payant pas d'impôt en vertu d'un traité passé entre elle et Rome. Elle était cependant assujettie à une assistance militaire en vivres et en troupes.

Les *civitates* se partageaient entre diverses collectivités ou *pagi* plus ou moins vastes, attestés avant la Conquête et qui, pour la plupart, ont dû être conservés tels quels par l'administration romaine.

Les noms et les délimitations en sont souvent fort mal connu et on doit faire appel aux témoignages du Moyen Age pour tenter de les circonscrire, ce qui présuppose une permanence dans le temps de ces circonscriptions de base dont certaines ont pu ensuite former les comtés médiévaux. Leur formation au sein des régions géographiques naturelles peut également expliquer leur conservation au cours des siècles.

Le pagus venectis limitrophe des Viromanduens n'est cependant connu que par l'inscription qui l'a révélé. Par la suite, on n'en trouvera plus aucune trace dans les textes qui citent pourtant un certain nombre de pagi gallo-francs se partageant le territoire des Rèmes.

Aux alentours de Nizy-le-Comte, nous trouvons ainsi le *pagus Laudunensis* ou Laonnois situé dans le Nord Ouest de l'ancienne cité des Rèmes, correspondant à l'ancien diocèse de Laon, soit le centre Nord-Est du département de l'Aisne (Laonnois proprement dit et Thierarche).

Le pagus Tardunensis ou Tardinensis, Tardenois, constitué en partie dans l'ancienne cité des Suessions et, en partie, dans celle des Rèmes, couvrait une fraction sud-est du département de l'Aisne (région de Fère-en-Tardenois) et une fraction nordouest du département de la Marne (région de Ville-en-Tardenois).

Immédiatement à l'Est se situait le *pagus Portia*nus, Porcianus ou Portunensis, le Porcien, qui couvrait la moitié ouest du département des Ardennes et dont le chef-lieu était Château-Porcien (23).

Le pagus Venectis pouvait se trouver entre ces divers territoires, mais il fut probablement absorbé par l'un de ceux-ci ou démembrés entre le Laonnois et le Porcien (24).

V - OCCUPATION DU SOL : ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES

a) La période «gauloise»

Le manque de documentation archéologique ne nous permet guère de nous faire une idée de la physionomie de Nizy durant la période protohistorique. Les structures pouvant se rattacher à cette période sont fort rares et encore ne concernent-elles que La Tène III (Fig. 5).

Ainsi, au «Jardin Grand Père», 4 silos et 2 fosses sont attribuables à la première phase d'occupation du site, c'est-à-dire à La Tène III. Néanmoins, il faut noter la présence d'un certain nombre d'autres fosses comblées à l'époque gallo-romaine qui contenaient un matériel résiduel de La Tène III particulièrement abondant puisque celui-ci représentait la moitié, voire les deux tiers, du matériel.

Les silos ont un diamètre de 1,40 à 1,70 m pour une profondeur de 0,80 à 1,50 m. L'un d'entre eux possédait une bordure de pierre sèche (côté OE). Ces silos bien que fouillés seulement sur une

(22) IMP. CAES. MAR. PIAVONIO. VICTO. RINO. P.F. IN. AVG. P.M. TRIB. P. COS. P.P. PROC OS. C. REM.

(23) Cf. PIETTE A., op. cit., 30-32. MOREAU J., Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France, Paris 1972, p. 152, 220 et 264.

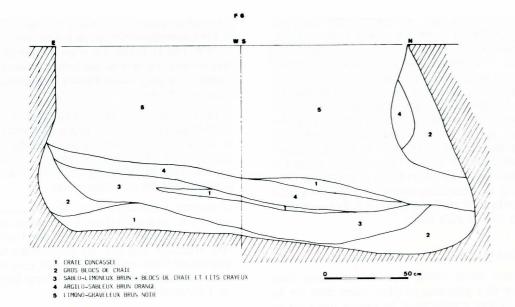
(24) La recherche en archives pourrait éventuellement nous donner un certain nombre d'indications. Ainsi, on sait que la Chatellenie de Nizy-le-Comte comprenait le village de Nizy, Saint-Quentin-le-Petit et les deux tiers de Lappion. Cette chatellenie représente peut-être l'embryon de ce qui fut le *pagus*.

⁽¹⁷⁾ PIETTE Amédée, Itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne, Laon, 1856-62, pp. 53-71.

⁽¹⁸⁾ Contrairement à ce qu'indique Piette, op. cit. 299-302, cette voie ne pouvait passer par «La Malmaison». Parmi les sites qui jalonnent cette voie, signalons celui de «La Croupe Mansion» où de larges tuiles à rebords et des enduits peints ont été trouvés en 1853.

⁽²⁰⁾ Il est probable que les Romains ont aménagé très tôt cette voie qui reliait deux des villes les plus importantes de la Gaule Belgique.

⁽²¹⁾ PIETTE A., op. cit., p. 324.



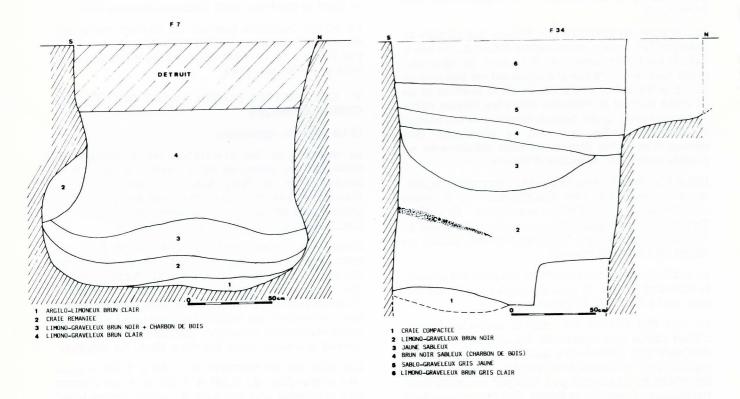


Fig. 5 : structures de La Tène III ; fosse 6 - silo avec bordure de pierres sèches ; fosse 7 - silo ; fosse 34 - silo recoupé par une fosse augustéenne (relevé et dessin de J.F. MARTIN).

moitié, ont livré un abondant matériel osseux (25), presque essentiellement des restes de suidés et d'ovicapridés, et, dans une moindre mesure, du bovidé, de l'équidé, du canidé, du léporidé, du félidé, du cervidé. Quelques clous, 5 fibules, 6 monnaies et un abondant mobilier céramique constituent le reste du matériel recueilli.

(25) 3,1 kg dans la fosse 6, 5,3 kg dans la fosse 31, 9,1 kg dans la fosse 7. La détermination sommaire des ossements a été effectuée par M. Charpentier.

Les trouvailles monétaires permettent d'élargir quelque peu le cadre géographique. Des monnaies gauloises ont en effet été rencontrées à «La Justice» (6 exemplaires), à «La Carrière M. Baudesson» (3 ex.) et au «Clair-Puits» (nombre non précisé).

Au total ce sont donc au moins 15 monnaies gauloises qui témoignent en faveur d'une occupation gauloise entre l'époque de la guerre des Gaules et - 30 environ. Certaines ont, sans doute, circulé dans les décennies suivantes. Ces 15 monnaies se répartissent comme suit :

- Leuci :	1	6,7 %
- Leuci ou Senones	1	6,7 %
- Rèmes	11	73,2 %
- Suessiones, Rèmes, Catalau-		
nes (?)	1	6,7 %
- Trévires :	_1	6,7 %
	15	100 %

On ne s'étonnera pas de la proportion importante et largement majoritaire des monnaies rèmes (73,2%). Elles sont représentées par des types très courants et très répandus sur la Champagne et la Picardie (26), comme les bronzes du type SCHEERS 146 à la légende *REMO/REMO* et aux trois bustes accolés (cat. n°2,1/inv. n°2,1), SCHEERS 157 à la légende *ATISIOS REMOS* (inv. n°1,2,3) ou les potins du type SCHEERS 191 au personnage marchant à d. (cat.. n°2,2/inv. n°1,1/inv. n°2,2), SCHEERS 195 au bucrâne de face (inv. n°2,3).

Mais, on remarque également la présence de trois petits quarts de statère en or bas, type SCHERS 152 (cat. n° 1,3,4,5), trouvés dans les fouilles de 1985 et pesant respectivement 1,30 gr., 1,48 gr., et 1,49 gr (photo 2). Un autre exemplaire attire notre attention : il s'agit d'un statère trévire en or fourré (cat. n° 1,6), statère à l'œil du type SCHEERS 30, classe I. Le peu de monnaies de ce lot émises par les *Trévires*, les *Leuci*, les *Leuci ou Senones* et peuples voisins des Rèmes ne permet pas de dégager des hypothèses sur les rapports commerciaux de cette période. Cependant il est intéressant de noter la présence d'un bronze du type SCHEERS 151 (cat n° 2,3) dont la localisation et la datation posent problème (27).

Ainsi, les monnaies gauloises représentent 15 % du total des monnaies étudiées, ce qui n'est pas



Photo 2 : quarts de statère en or, trouvés au «Jardin Grand Père».

négligeable. Il faut noter la présence, dans les monnaies antérieures à l'époque augustéenne, d'un denier républicain de *L. Rutilius Flaccus* qui fut frappé en 77 av. J.-C. (inv. n° 2,1), mais qui circula, peut-être, en même temps que les monnaies gauloises de la période «avant -54 à -30 environ»; c'est-à-dire une vingtaine ou une trentaine d'années après son émission.

Dans l'état actuel de nos connaissances l'évolution de Nizy-le-Comte ne semble guère être antérieure à la conquête romaine et on peut admettre comme probable la création d'un premier noyau urbain dans la deuxième moitié du 1er siècle avant Jésus-Christ, sans qu'on puisse donner plus de précisions sur sa structure.

La présence de nombreuses scories dans le comblement des fosses et silos du «Jardin Grand Père» démontre, cependant, dès cette période, l'existence d'une activité artisanale liée à la métallurgie.

A «La Justice», il n'est pas impossible que le sanctuaire gallo-romain ait été précédé d'un temple antérieur ayant complètement échappé à l'attention des fouilleurs du siècle dernier.

De nouvelles fouilles ainsi qu'une surveillance constante des divers travaux de construction qui pourraient concerner Nizy-le-Comte s'avèrent cependant nécessaires pour confirmer ces hypothèses.

b) L'occupation gallo-romaine (fig. 6)

1) LE SANCTUAIRE

Le théâtre

L'inscription trouvée en 1850 nous indique qu'un citoyen romain, L. Magius Secundus a fait don au bourg des Vennectes d'un proscaenium, terme utilisé dans un sens technique pour désigner la partie du théâtre réservée aux acteurs. Il comprenait la scène elle-même, c'est-à-dire l'endroit où se déroulait l'action et le mur du fond de scène (scaena) qui faisait face au public. Ce mur pouvait porter une décoration monumentale. Il est probable, qu'à l'origine, le théâtre de Nizy n'avait qu'une scène rudimentaire qui fut par la suite enrichie par L.M. Secundus qui y fit encadrer la pierre gravée.

A ce jour, l'emplacement du théâtre n'est pas connu et nous sommes réduits à des hypothèses pour le situer.

La pierre votive gisait parmi divers décombres, au milieu de moellons et de tuiles, vis-à-vis de «La Justice», à l'est de la voie romaine. Selon le témoignage des fouilleurs du XIXème siècle, «... à l'emplacement de la trouvaille, des fondations aussi importantes d'appareil et d'étendue que celles gisant à l'ouest de la voie ont été trouvées à 1 et 2 m de profondeur. Elles rayonnent dans diverses directions. On rencontre des fragments de granit et des tuiles énormes. Certaines maçonneries

⁽²⁶⁾ Voir BSAC, n° 4, oct-déc 1981, pp. 63-72 (DOYEN J.M., LEMANT J.P.)

⁽²⁷⁾ Voir BSAC, nº 4, 1979, (GARNIER J.P.).

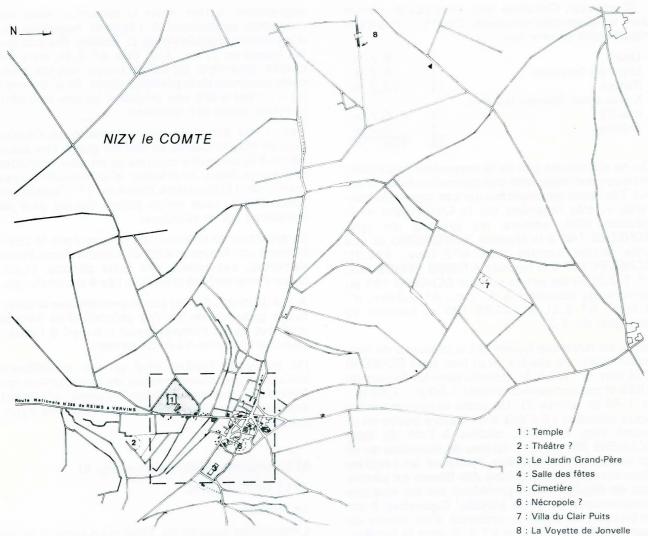


Fig. 6 : Nizy à l'époque gallo-romaine ; extension supposée du vicus.

sont, là aussi, composées de pierres si fortes, si solidement liées entre elles qu'on n'a pu les ébranler et on a du renoncer à les détruire».

A proximité se trouve un terrain naturellement taillé en amphithéâtre - la carrière Marie Bodesson - dont l'enfoncement, qui ressemble à un cône renversé, s'incline vers un marais.

Des fouilles effectuées à cet endroit, au siècle dernier, n'amenèrent rien de concluant. Plusieurs grands et profonds fossés, partant du haut de la colline ont été creusés parallèlement, vers le fond du marais. Vers le sommet de la cuve on a trouvé une terre très brûlée. A 3 m de profondeur, il a été rencontré un sol recouvert d'une couche de terre mélangée de cendres plus ou moins noires, dont les lits plus ou moins épais renferment des tessons très fragmentés (28).

Il est possible que les matériaux du théâtre aient été complètement récupérés, comme ce fut le cas pour une grande partie des structures de «La Justice». On peut aussi émettre l'hypothèse d'un théâtre construit surtout en matériaux légers, qui auraient disparu sans laisser la moindre trace apparente (29).

Le texte ne contient aucun élément de datation précis. Toutefois l'habitude de faire précéder le nom du dieu du mot deus/deo n'est pas antérieure

aux années 140-150 (30). D'autre part il ne semble guère y avoir d'inscription de ce type postérieure au milieu du Illème siècle dans nos régions. Une fourchette entre 140-150 et 250 peut donc être admise pour l'édification du *proscaenium* du théâtre de Nizy.

De tels exemples d'evergétisme s'appliquant à un théâtre ou à un de ses éléments ne sont pas rares en Gaule. G. Frezouls (31) en a relevé quatre exemples en Gaule Belgique, province où, semble-t-il,

(28) FLEURY E., «Rapport sur les fouilles de Nizy-le-Comte», B.S.A.L. du 28/8/1854. On n'a jamais ouvert de carrière à cet endroit. Il est probable qu'il existait des ruines qui furent exploitées comme «La Justice». Le terrain contenant ces ruines appartenait peut-être à une nommée Marie Bodesson. Plusieurs prospections récentes (au sol et aériennes) n'ont fourni aucun renseignement susceptible de confirmer la présence du théâtre à cet endroit.

(29) Cf. une inscription un *C.I.L.*, XIII, n° 1642 qui nous apprend que le théâtre de Feurs, avant d'être rebâti en pierre sous le règne de Claude, fut d'abord construit en bois.

Le théâtre le plus proche de Nizy est celui qui était situé à Vervins, vicus également situé sur la voie Reims-Bavai. D'un diamètre de 60 m il pouvait contenir environ 3 000 spectateurs. Pour la description de ce théâtre cf: PAPILLON L., Les origines de Vervins d'après les fouilles exécutées à Verbinum en 1871, 1877, p. 43 et suivantes.

(30) RAPSAET-CHARLIER Th. «A propos des premiers emplois datés de Deo-Deae dans les Trois Gaules et les Germanies», *ZPE*, T. 61, 1985, 204-208.

(31) FREZOULS E., «Evergétisme et construction urbaine dans les Trois Gaules et les Germanies», *Revue du Nord*, LXVI, Janvier-Mars 1984, 41-44.

les notables locaux avaient une certaine prédilection pour les monuments de spectacle.

On peut ainsi comparer l'inscription de Nizy-le-Comte avec l'inscription dédicatoire de «Bois l'Abbé» à Eu, qui fut probablement le chef-lieu du pagus des Catuslugi, cité par Pline et qui appartenait à la civitas des Ambiani (32).

Le temple

Site depuis longtemps exploité comme «carrière», «La Justice» livrait encore, en 1850, sont lot quotidien de monnaies, d'ustensiles et de débris de toute nature (33) lorsque des fouilles furent menées en 1852 puis reprises de manière exhaustive en 1853 et 1854 sur le point le plus élevé du site (34) qui fut fouillé jusqu'au niveau du sol naturel (35).

Ces fouilles, conduites avec les moyens de l'époque, n'ont malheureusement été l'objet d'aucun relevé stratigraphique. Si le plan, levé d'après les observations sur place et complété par les informations orales semble refléter la réalité, on ne peut que regretter son caractère lacunaire, que n'ont pu combler des prospections menées récemment (36 et fig. 7).

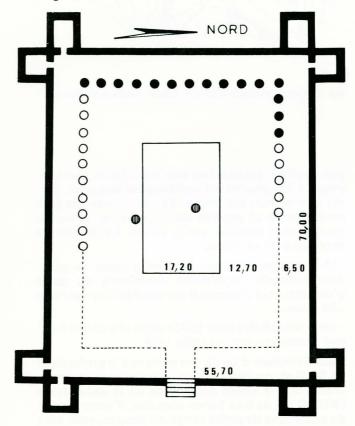


Fig. 7: plan du sanctuaire

Les structures découvertes consistent en un important péristyle rectangulaire de 70 x 55,70 m avec portique intérieur dont subsistait en place, une partie des dés supportant la colonnade. Le côté ouest, complet, comptait 12 bases de 0,45 m d'épaisseur et de dimensions variables : 0,80 x 0,88 m pour les plus petites et 1,03 x 1,15 m pour les plus grandes. Elles étaient distantes de 3,48 m de centre à centre. A l'un des retours d'angle au

nord, seules trois bases étaient encore en place. Le reste avait été récupéré vers 1837 ou 1838 pour servir de remblai à la construction de la route départementale.

Au sud, on a mis au jour de nouvelles bases dont l'une diffère des autres dés connus en ce qu'on y voit adhérer le bas du fût avec ses moulures, alors que les autres dés sont plats.

A partir des éléments d'entablement, des chapiteaux et des fûts de colonne retrouvés sur le bâtiment, A. Callais a tenté une restitution de l'élévation du portique (fig. 8 et note 37). L'ordre qui a été utilisé est l'ordre toscan, le plus simple et le plus solide des ordres alors utilisés.

Le portique, large de 5,60 m était pavé. Après que le sol ait été convenablement battu et disposé en un plan parfaitement horizontal, on disposa une couche de mortier rose assez grossier composé de craie pilée à gros grains et de brique. Une seconde couche, mieux travaillée et plus fine, était recouverte d'une couche bleuâtre épaisse de 2 cm. Sur à peu près tout le côté sud on a retrouvé cet enduit. Le pavage, lui-même, a disparu, mais on a découvert un grand nombre de fragments de marbres rouges, blancs et noirs. Ce sol était parsemé de réglettes de marbres, minces et de formes diverses, qui devaient s'agencer en des combinaisons blanches et noires et former un opus sectile.

A l'extrémité sud-ouest du portique, un mur de très petit appareil a conservé des enduits peints : haut d'environ 3 m et tombé face contre terre, il était recouvert d'une couche assez épaisse d'incendie. Les peintures jalonnaient le mur sud du

(35) Ed. FLEURY, responsable de la fouille dans son rapport sur les fouilles de Nizy-le-Comte, paru dans *B.S.A.L.*, séance du 28/8/1854, nous indique la méthode qui fut adoptée en 1853. Après n'avoir trouvé «que cinq à six vieillards sans force et sans activite»... puis «ne voulant point entretenir plus longtemps, sur la subvention départementale, des vieillards qui ne pouvaient travailler sérieusement avec fruit, je les ai fait congédier, et j'ai donner l'ordre... de ne plus prendre d'ouvriers qu'à la tâche, c'est-à-dire au mètre de fossé fait»... Étant donné à l'ouest le côté de «La Justice» où sont à nu les bases des colonnes, les ouvriers ouvraient un fossé parallèle à cette colonnade et en extrayait la terre jusqu'au sol naturel qu'on trouve à une moyenne d'un mètre environ. La longueur de cette ligne étant fouillée, on ouvrait pied à pied, le long de ce premier fossé, une seconde tranchée dont les détails servaient à combler le premier fossé. De la sorte, il n'est pas un atome de terre qui n'ait passé par les mains des ouvriers...».

(36) Ce type de fouille est bien caractéristique de l'époque où on se contentait avant tout de suivre les structures. Il est bien évident que les structures ainsi découvertes ne représentent qu'un état donné du sanctuaire, probablement le plus tardif. En ce qui concerne le mobilier une grande partie a du passer dans les déblais, les fouilleurs se sont manifestement contentés de conserver les plus belles pièces. Aujourd'hui encore on relève lors des prospections de grosses concentrations de tuiles, de pierres, de fragments de marbre, voire des fragments de colonne.

(37) Dans sa restitution, A. CALLAIS propose un étage unique. Mais on peut se demander si les murs du portique ne formèrent pas deux étages superposés.

⁽³²⁾ MANGARD M., «L'inscription dédicatoire du théâtre du Bois l'Abbé à Eu (Seine Maritime)», Gallia 40, 1, 1982, p. 35-51): L (ucius) Cerialus Reclus, sacerdos R [omae et Aug (usti), III vir, q-(uaestor) pra [efectus latro] cinio (arcendo (?)] / Numinibus Aug (ustorum), pago Catuslou (go), deo [Marti Theatru] m cum proscaenio [et suis ornamentis] d (e) s (ua) p (ecunia) fecti].

Cf. également le don fait par trois *magistre page d'Eburomagus*, sur la route de Narbonne à Toulouse, qui édifièrent à leurs frais un théâtre qu'il dédièrent au *numen* impérial et à *Appollon*: DUBY G., *Histoire de la France urbaine*, 1980, I, 106 et fig. 56.

⁽³³⁾ Futs de minces colonnes, chapiteaux et piédestaux, pierres sculptées provenant d'une frise d'un appareil considérable, blocs percés sur deux de leurs faces de trous qui ont servi de lit à des crampons de fer.

⁽³⁴⁾ A peu près à 400 m de la route.

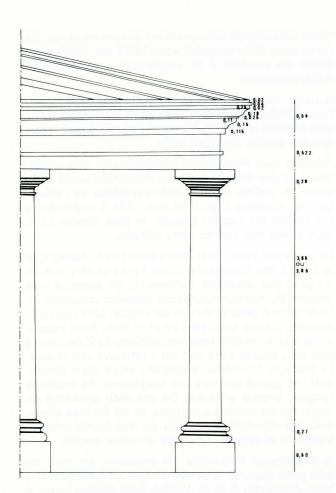


Fig. 8: restitution du portique.

péristyle sur 11 m de long, la surface peinte ne dépassant jamais 1,50. de hauteur (38).

Le péristyle est flanqué de huit pavillons d'angles de 8 m de côté à l'ouest et de 6 m à l'est, dont on ne s'explique pas très bien l'utilité. On peut se demander s'il ne possédait pas un escalier permettant de se rendre à un éventuel étage supérieur.

Il englobe un cour découverte dans laquelle a été dégagée une aire de craie battue de 17,20 x 26,35 m qui devait supporter le temple proprement dit, qui semble avoir complètement disparu.

Cette aire de craie était percée et longée par deux puits parfaitement maçonnés dont la fouille a été menée jusqu'à la nappe aquifère. Dans l'un fut trouvé un squelette, des monnaies romaines, un fer de lance, des pierres de toutes dimensions, des marbres de diverses couleurs ainsi que des fragments de sculpture ; en particulier :

- un masque grotesque, taillé dans une pierre dure et à gros grains, dont le haut de la tête, la partie droite du front, les cheveux et l'encadrement de la figure manquent, ainsi que le bas de la barbe (fig. 9). L'arcade sourcillière droite a été écrasée comme le nez. La bouche est belle et les lèvres finement taillées sous leur encadrement de moustaches qui vont se mêler à une barbe partagée en deux fortes boucles sur le menton. Les yeux ne se trouvent pas sur le même plan : le gauche, qui n'a



Fig. 9 : masque grotesque d'après A. Callais ; dessin de B. Béthune.

pas souffert, est plus bas que le droit assez endommagé. L'œil gauche est perforé pour la pupille, tandis que le droit est fermé. La joue droite est plus proéminente et gonflée que la gauche, la narine gauche plus inclinée que la droite. La bouche se contourne en un rictus.

- un fragment de statue de marbre blanc, de grandeur naturelle, représente l'extrémité du doigt d'une main qui s'appuyait sur un objet impossible à déterminer.

- deux tricéphales sont taillés dans une pierre cubique grossièrement sculptée (40).

Dans l'intérieur d'un de ces puits et à la profondeur de 8 à 9 m, on découvrit sous des pierres et recouvrant aussi d'autres décombres un lit assez épais (≅0,50 m) de très fortes coquilles d'escargots et de squelettes de petits rongeurs (taupes, rats, loirs ou belettes).

L'entrée se trouvait à peu près au centre du côté est où on a trouvé de très longues pierres plates,

très blanches, très polies dont la réunion formait quatre degrés (41).

Des sondages complémentaires intéressant la partie ouest du site n'ont livré que quelques traces de substructions sur la pente de la colline. Vers le nord aucune fondation n'a été vue. Par contre, immédiatement au sud on a relevé au sol de nombreuses substructions mais leur nature n'est pas précisée.

Les peintures murales

La description faite au siècle dernier, corrigée grâce aux restaurations entreprises par A. Barbet, permet de reconnaître différentes scènes (42 et fig. 10).

La première figure représente une chasse aux fauve avec filet. A gauche (panneau restauré n° 1, 0,44 x 0,77 m), sur un fond vert, sont groupés quatre personnages, lance tendue. Au premier plan, se tient un homme tournant le dos au spectateur et visage de profil. Ses cheveux noirs sont ceints d'une couronne de laurier ; il porte un collier de barbe et lève légèrement la tête. Tenant dans sa main droite une haste noire, il est vêtu d'un manteau rouge retombant à larges plis sur une tunique jaunâtre. Ce pourrait être l'Empereur lui-même qu'une malencontreuse crevasse à hauteur des yeux et du front empêche d'identifier (43). Au second plan se tient un second chasseur, dont seule la moitié du corps était discernable, drapé

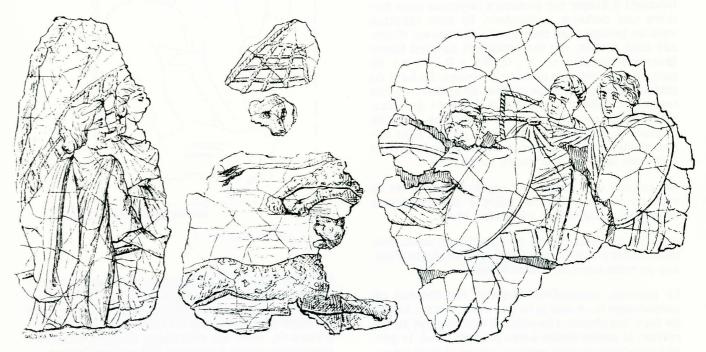


Fig. 10 : la scène de chasse, d'après E. Fleury



Photo 3 : antéfixe en pierre calcaire (Musée de Laon).

d'une toge crème à rehauts marron attachée par une fibule. Sa main droite baissée tient fermement une lance. Au troisième plan apparaît le bras droit d'un troisième chasseur. Enfin, en dernier plan, on distingue un dernier personnage, vu de face, tête de trois-quarts. L'épaule droite est également drapée d'un vêtement dont les plis ramassés au cou indiquent une attache de fibule peu discernable. Le visage laisse deviner une chevelure courte et noire ainsi qu'un collier de barbe. Derrière ces personnages, trois lignes de touches arrondies ocre jaune indiquent un filet de cordes rattaché en haut à gauche à un arbre représenté par des lignes vert foncé.

⁽³⁸⁾ Les moellons étaient recouverts d'une couche de mortier de 3 cm d'épaisseur formée de chaux et de menus fragments calcaires. Ce mortier était revêtu d'un ciment de chaux et de sable quartzeux très fin, lissé avec soin ; cet enduit avait reçu la peinture alors qu'il était encore tout frais.

⁽³⁹⁾ FLEURY E., Antiquités..., T II, p. 28.

⁽⁴⁰⁾ La plupart de ces pièces qui avaient été déposées au Musée de Laon ont aujourd'hui disparu.

⁽⁴¹⁾ Nous n'avons aucun renseignement complémentaire sur cette entrée qui devait certainement être monumentale. Nous pouvons peut-être mettre en relation avec celle-ci un antéfixe ayant pu couronner un fronton surmontant cette entrée (photo 3); mesurant 0,50 x 0,45 m, il représente un aigle impérial dans des rinceaux et couronné de palmettes. Un fragment d'antefixe qui pourrait bien appartenir à ce type a été trouvé à l'emplacement du temple de Jublains : BOISSEL R., LAVOQUER Y., «Les fouilles du temple de Jublains (Mayenne) en 1942, *Gallia* II, 1943, 872, fig. 3

⁽⁴²⁾ On pourra pour plus de détail et pour une bibliographie de comparai son se reporter à l'article d'A. BARBET précédemment signalé.

⁽⁴³⁾ C'est avec Hadrien que reparaît, pour la première fois depuis les portraits hellénistiques, le port habituel du collier de barbe qui ne disparaîtra de nouveau, qu'avec Constantin.

Ces personnages ont leur attention attirée vers la droite où se situait un groupe de fauves, qui fuient devant les chasseurs. Un grand panneau (panneau restauré n° 2, 0,62 x 0,47 m) montrait le corps incomplet de deux fauves. Au premier plan, en bas, le premier retourne la tête, gueule ouverte et langue rouge apparente ; sa robe est beige uni. Au deuxième plan, au-dessus, sont conservées les deux pattes arrières en position de détente du second fauve qui fuit également vers la droite. Les restaurations n'ayant montré aucune trace de mouchetés ou d'ocelles, il est probable que nous soyons en présence de lions et non de panthères comme on l'a supposé au siècle dernier.

Comme d'autres débris le prouvent ces animaux devaient s'étager sur plusieurs registres pour traduire une certaine profondeur. Ils sont rabattus vers un groupe d'au moins trois chasseurs, disposés côte à côte, qui les attendent de pied ferme (panneau restauré n° 3; 0,685 x 0,735 m). Ils portent tous les trois un bouclier rouge. En haut du tableau, à gauche, deux masses arrondies, marron rouge, rappellent la couleur et la forme des boucliers. Il pourrait s'agir d'un deuxième rang de chasseurs. Au fond, les mailles d'un filet sont soigneusement représentées avec une onde faite d'un trait ocre jaune et d'un autre assez noir.

On connaît une dizaine de représentations de ce type de chasses, surtout grâce à des mosaïques africaines, notamment à Hippone (44).

A droite de cette scène, se trouvait un autre panneau divisé par de larges bandes de couleurs diverses en trois compartiments inégaux.

Le premier, aujourd'hui disparu, représentait un personnage nu à peu près grandeur nature, la tête de face, les cheveux bouclés. Il était appuyé sur un rocher, la jambe droite à peu près étendue, la gauche repliée et un pied posé sur un relief de la pierre. Le bras droit, ainsi qu'une partie de la poitrine, manquaient. Le bras gauche s'étendait presque horizontal et la main tenait en l'air une tête de cerf (brun clair) par sa longue ramure. Ce personnage était séparé par une large bande brun-noir d'un autre individu, de grandeur nature, se détachant sur un fond vert sombre, (panneau restauré n° 4; 0,80 x 1,29 m). Les deux bras sont levés, légèrement pliés en l'air. Les deux mains touchent à l'extrémité du panneau manquant ; elles devaient se rejoindre pour tenir une arme quelconque. Il est presque entièrement nu excepté un pan de manteau à pli bleu sous l'aisselle gauche, mais à bords en zig-zag, passant sur la poitrine. Le manteau retombe verticalement derrière l'épaule droite. Il a le genou droit en terre et devait s'appuyer sur son pied ; la jambe gauche est fléchie à angle droit. Le pied et le galbe du mollet, marron clair, sont vigoureusement cernés de marron foncé. Le sexe se devine. Le visage, peut-être barbu, est bien conservé, avec des yeux qui regardent vers la gauche et vers le bas. La bouche a une lèvre nette bien dessinée, éclairée de rose (fig. 11).

Le fond du tableau est peint d'un vert très sombre et bordé en hauteur par de grandes bandes d'encadrement verticales et noires.

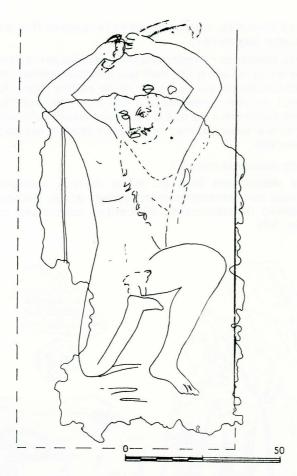


Fig. 11 : panneau restauré nº 4.

L'interprétation de cette scène, ainsi que son raccordement à la chasse aux fauves, est difficile à saisir. A. Barbet a émis deux hypothèses liées soit au cycle d'Acteon, soit à l'illustration des travaux d'Hercule, mais les objections qu'elles soulèvent tendraient plutôt à infirmer ces interprétations.

Le premier compartiment semblerait plutôt indiquer une «chasse au brame», thème représenté en 4 ou 5 exemplaires, sous des formes diverses, en particulier sur la mosaïque de Lillebonne (56), (catalogue au Musée de Rouen) dont le caractère rituel est très marqué.

D'autres enduits ont été recueillis, mais n'apportent que des données fragmentaires. Ainsi, un fragment montrait une portion de visage féminin de grandeur presque nature. Un panneau figurait, dans un petit cadre à lignes brunes et jaunes, une amphore rouge sur un fond noir.

Les enduits qui ont été recueillis ne représentent qu'une faible partie de ceux qui existaient. Tout le mur sud était ainsi décoré.

Dans une communication lue à la Société des Antiquaires de l'Ouest, Monsieur de Longuemar a

(44) AYMARD J., Essai sur les chasses romaines des origines à la fin du siècle des Antonins., Paris, 1951, pl. III.

Le brillant développement de la chasse impériale au siècle d'Antonin est dû surtout à Trajan et plus encore à Hadrien, promoteur des grandes chasses coloniales.

Parmi les grands poncifs de la statuaire romaine, il faut noter la chasse au lion (CAGNAT R.G., CHAPOT V., *Manuel d'archéologie romaine*, 1917, 674) où le personnage en évidence prenait les traits de l'Empereur.

insisté sur la parfaite maîtrise employée par l'artiste qui a peint la fresque de Nizy-le-Comte : «il a ébauché des figures avec des tons locaux qu'il a modifiés pour arriver à l'effet avec des vigueurs et des clairs en fondant les nuances à l'aide de hachures très distinctes, surtout dans les chairs. Il est arrivé ainsi à une prodigieuse énergie de modèle. Les diverses figures placées sur divers plans se distinguent les unes des autres par l'énergie ou l'adoucissement des tons et la distribution intelligente de l'ombre et de la lumière sur les diverses parties du tableau. Les draperies sont étudiées avec soin, leurs attitudes et l'impression de leur physionomie sont en harmonie avec la part que les personnages sont censés prendre à l'action représentée».

Par sa technique particulière de peinture à teinte vive sur un fond brossé, ce décor s'apparente à une série provinciale de la Gaule septentrionale des llème et Illème siècles. Par son ampleur la peinture de Nizy-le-Comte est cependant exceptionnelle et elle pourrait faire partie d'une série de copies commémmorant une chasse célèbre.

Datation

Nous ignorons tout de l'évolution du temple et de ses transformations successives qu'il a pu connaître durant son existence. Les 66 monnaies provenant du site qui ont été étudiées nous apportent quelques éléments.

Six monnaies gauloises confirment la précocité de l'occupation à cet endroit. La plus ancienne de ces monnaies est un bronze à la légende *REMO/REMO* et aux trois bustes accolés type SCHEERS 146 dont la frappe débute avant -52.

L'époque romaine est marquée par des monnaies d'Auguste, Titus Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle posthume, Commode, Julia Maesa, Alexandre Sévère, Gallien, Postume, Victorin, Tétricus père et fils, Claude II et Divo Claudio, Quintille, Constantin ler et sa famille, ainsi que de Valens, Valentinien I, Gratien.

Les dernières monnaies datent de la période 364-375. Ainsi, les monnaies attestent la longévité de la fréquentation de «La Justice» ; mais cette fréquentation est-elle constante ?

Dans ses grandes lignes la répartition des monnaies est la suivante :

- monnaies gauloises : 6 (9,1 %)
- monnaies du ler s. : 3 (4,5 %)
- monnaies du llème s. : 6 (9,1 %)
- monnaies du Illème s. : 25 (37,9 %)
- monnaies du IVème s. : 26 (39,4 %)

On remarque la quantité importante des monnaies du Illème et du IVème siècles. Cependant, certaines sont mieux représentées que d'autres. Ainsi, on compte 13 monnaies pour les Tétricus, 16 pour Constantin ler et sa famille, 10 pour Valens, Valentinien I, Gratien. La période la plus tardive se classe donc parmi les mieux représentées. On ne s'étonnera pas de la proportion des imitations. On en compte 7 pour Victorin et les Tétricus, 1 pour Claude II, 4 Divo Claudio, 4 pour la famille de Constantin ler; soient 16 imitations constituant

près d'un quart des monnaies trouvées à «La Justice».

Pourtant, on constate une quantité modique de monnaies de la première moitié et du dernier quart du Illème siècle et on peut également s'interroger sur la faible part des monnaies du ler siècle (4,5 %).

Nous sommes conscients de la fragilité des observations chronologiques qu'on peut tirer de l'étude des trouvailles monétaires. La plupart proviennent de ramassages de surface, ce qui peut suffire à expliquer la prédominance des monnaies tardives. Les couches les plus anciennes semblent d'ailleurs à l'abri des labours.

Faute de mieux, nous ne pouvons que supposer, en comparaison avec d'autres sites, l'existence d'un premier temple qui aurait été construit après la Conquête.

Quelles que soient les vicissitudes qu'il ait subies au cours des deux premiers siècles, il dut connaître un important développement au cours du Illème siècle, si on prend également en compte le témoignage des peintures murales (45).

Un temple de type inédit en Picardie

Le temple de Nizy appartient à un groupe relativement complexe dont les caractéristiques essentiel-



Fig. 12 : tête de femme

(45) Outre le matériel déjà cité, les fouilles ont livré 4 fragments de mar bre noir, polis sur une face seulement, ayant gardé des traces d'inscription trop mutilées pour qu'on puisse en tirer quelque chose. Une petite tête de femme aux cheveux ondés d'où tombe un voile, aux yeux levés vers le ciel, taillée dans la pierre, 16 cm de haut (fig. 12) ; une tête en pierre, barbue, plus grande que nature, (hauteur 45 cm), traitée en basrelief. Le corps de celle-ci aurait été retrouvé aux environs de «La Justice» mais il fut brisé, un fragment d'autel (fig. 13), trois fragments de déesse mère (petite tête à chevelure ondée, fragment de fauteuil, déesse allaitant deux enfants), des morceaux importants d'amphores, d'un grand dolium, de nombreuses céramiques, des épingles en os, un mors de cheval, (ph. 4), de nombreuses défenses de sangliers, fragments de marbre et de poteries, grains de collier en verre, longues aiguilles recour bées en bronze, morceaux de boucles, fibules, cuillères, 2 charnières d'un panier en os, un Drag. 45 à mufle de lion, un morceau d'un petit vase de terre émaillée de couleur verte dont l'ornementation composée de rinceaux est d'un dessin très fin (probablement une céramique à cou verte plombifère)

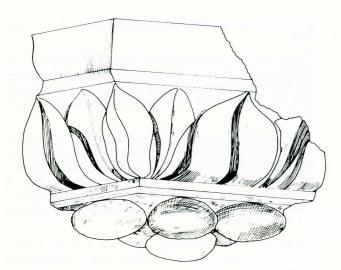


Fig. 13: autel, d'après A. Callais.

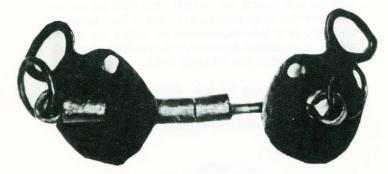


Photo 4 : mors de cheval en fer provenant de Nizy-le-Comte ; longueur 18 cm (*Musée de Laon*).

les consistent en une *cella* de plan variable (46) au cœur d'une cour plus ou moins vaste, entourée d'une enceinte monumentale, constituant ainsi une variante du plan à double carré habituel.

Les éléments de comparaison les plus proches du sanctuaire de Nizy, dont la *cella* devait probablement être rectangulaire, nous semblent fournis par les sanctuaires de Triguères (Loiret), Drevant (Cher), Jublains (Mayenne) et surtout Châteaubleau (Seine-et-Marne).

A Triguères, le sanctuaire est inclus dans un mur doublé d'un portique de 85 x 60 m. Le temple consiste en une simple cellule de 5 x 4 m qui ne semble pas avoir été entourée de galerie, sommaire abri, semble-t-il, d'une statue de culte (47).

A Jublains, l'antique capitale des Aulerci Diablintes, l'édifice qui paraît avoir été construit au ler siècle de notre ère comprend une cella de 11,30 x 9,60 m inscrite dans une galerie couverte de 21,60 x 23 m, jadis garnie de portiques. Sur le côté sud des portiques, s'ouvrait une série de constructions qui semblent avoir eu 73 m de long (48).

A Drevant, *vicus* routier situé sur la rive gauche du Cher, la *cella* de 7 x 7 m était entourée d'une galerie de 3,20 x 3,30 m. Elle était située dans une vaste cour carrée, fermée par une galerie couverte de 88,50 m de côté. A l'un des angles, se trouvait un pavillon auquel on montait par un escalier exté-

rieur. Comprenant plusieurs pièces qui avaient été peintes, il était relié à trois autres pavillons également placés aux angles de l'enceinte (49).

A Châteaubleau, la photo aérienne a révélé au point sommital du plateau, à l'ouest de la voie romaine un quadrilatère de 60 m environ de côté avec entrée à l'est et quatre petits bâtiments de 8 m aux angles. Au centre se place un édifice cultuel peu distinct (50).

Thermes?

Un théâtre, un temple... On s'attend naturellement à l'existence de thermes, mais rien ne permet d'en confirmer la présence à Nizy, même si elle est probable.

Vers l'est du temple, mais le long de la route départementale, des structures très profondes furent fouillées. Elles étaient composées de murs d'un très bel appareil et les recherches ont permis de recueillir des fresques à teintes plates rehaussées de dessins linéaires.

De l'autre côté de la voie, la terre remuée a fourni un certain nombre de monnaies gauloises et romaines. Il a été recueilli un petit bronze représentant un génie aux ailes déployées, à la chevelure ondée. Il est nu et debout. Dans ses mains, qu'il porte en avant, il tient un vase qu'il semble présenter à un autre personnage disparu. Ce petit génie faisait sans doute partie d'un groupe. Sous son pied droit se voit un tenon par lequel il était attaché à son socle ; le pied gauche est un peu levé. La tête est un peu fruste (photo 5.6).

Le culte du sanctuaire

Une étude de A. Chastagnol (51) sur des inscriptions trouvées à Rennes a permis de mettre en valeur les cultes propres aux *pagi* qui associaient divinités du panthéon gréco-romain, divinités protectrices et patronnes de chacun des *pagi* et référence à l'empereur ou à la famille impériale.

(46) Forme octogonale à Chassenon (Charentes-Maritimes) où un puits occupait à peu près le milieu de la *cella* et un autre à gauche de l'entrée ; ronde pour la Tour de Vesone, ou le temple de Faye-l'Abbesse (Deux Sè vres), polygonale dans le temple de Saint-Reverien (Nièvre), cruciforme à Sanxay (Vienne) ou à Sens (Yonne). Pour d'autres éléments de comparaison voir FORMIGÉ J., «Le sanctuaire de Sanxay (Vienne)», in *Gallia* II, 1944, 48-73, HARMAND J., «Le sanctuaire gallo-romain de «La Motte du Ciar» (Yonne)» in *Revue Archéologique de l'Est*, 1958, 10-71 et HORNE P.D. et KING A.C., «Romans celtic Temples in Continental Europe» *B.A.R.*, 1980, pp. 369-555.

(47) GRENIER, op. cit., 1960, IV, 2, 735-736.

(48) BOISSEL R., LAVOQUER R., «Les fouilles du temple de Jublains (Mayenne) en 1942», in *Gallia*, T. II, 1943, p. 266-273.

(49) GRENIER, op. cit., 1958, III, 1, 359-362 et 1960, II, 2, 719-722.

(50) HURIN JP., «Le vicus de Châteaubleau», *Caesarodunum* II, 1976. Actes du colloque : *Le vicus gallo-romain*, Juin 1975, p. 91. A Châteaubleau comme à Drevant, un théâtre se situait à proximité immédiate du temple. A Vervins, le théâtre était également accompagné d'un *fanum* se composant d'une *cella* de 12 m de côté entouré d'un portique de 20 m de côté flanqué aux quatre angles de petits pavillons de 3,50 x 2 m ; cf. PAPILLON L., *op. cit.*, pp. 56-58.

Selon HARMAND J., *op. cit.*, pp. 51-52, c'est à la Syrie-Phénicie que la Gaule impériale semble avoir emprunté, pour l'essentiel, ce type de sanctuaire dont le stade maximum de développement est atteint au temple de Jupiter à Damas.

(51) CHASTAGNOL A., «L'organisation du culte impérial dans la cité à la lumière des inscriptions de Rennes», in ROUANET-LIESENFELT H.M., La civilisation des Riedones, 2° sup. à Archéologie en Bretagne, 1980, 187-199



Photo 5 : Éros en bronze ; vue de face (Musée de Laon).

A l'image des chefs-lieux de cité, celui du *pagus* connaissait un culte officiel célébré dans un sanctuaire propre.

Ainsi à Douarnenez, Caius Varenius Varus, curateur des citoyens romains de la cité des Osismes met en place un cippe dédié au numen Augusti et à Neptune [ipp (ius)?], divinité maritime appropriée au lieu. Ce personnage semble agir dans le cadre du pagus et il est possible que Douarnenez ait été un chef-lieu.

De façon explicite le *genius pagi* est invoqué ici et là chez les Helvètes et les Leuques. C'est à lui qu'est dédié un autel à Hasparren, chef-lieu de *pagus* dans la cité des *Tarbelli*. Il en est de même à Eu où la référence aux *numina Augustorum* associe le culte impérial au *pagus* considéré comme entité politique et sans doute à la divinité tutélaire de celle-ci, probablement un Mars gallo-romain, avatar d'une divinité indigène (52).

A Nizy-le-Comte, l'inscription révèle une démarche similaire. Le *proscaenium* du théâtre est dédié conjointement à l'Empereur, désigné ici par son *numen* dans une formule qui est d'ailleurs plus une formule de politesse envers un personnage dont le nom n'est pas explicitement rappelé (53), au pagus et à Apollon. Si le pagus des Vénectes connaissait une divinité tutélaire propre il n'en est malheureusement pas fait mention.

Quant à la référence à Apollon, elle est normale dans un édifice lié aux arts.

Le culte rendu au temple lui-même nous est inconnu. Comme pour le théâtre il était peut-être



Photo 6 : Éros en bronze ; vue de profil (Musée de Laon).

lié à Apollon. Fleury voyait dans la tête de pierre barbu (photo 7) appartenant à une statue plus grande que nature un Apollon Belenus, mais rien n'est moins sûr. On pourrait tout aussi bien admettre un Mercure, dieu du commerce qui paraît bien avoir été la divinité la plus importante de la Gaule romaine. S'il se présente souvent sous les traits du Mercure romain, il revêt ainsi un aspect proprement gallo-romain: dans la force de l'âge, barbu et vêtu d'une tunique ou d'un manteau à la gauloise (54).



Photo 7 : Tête barbue ; actuellement la Maison des Associations (*photo Espérandieu*).

(52) MANGARD M., op. cit., 46-47.

(53) Cette façon d'associer l'Empereur à une dédicace reflète certainement une évolution chronologique qui privilégie progressivement, surtout à partir de l'époque sévérienne, les allusions à la divinité de l'Empereur et de sa famille. (cf. FREZOULS E., op. cit., p. 38).

(54) ESPÉRANDIEU A., Recueil général des bas reliefs statues et bustes de la Gaule Romaine, V, 1913 74-75 n° 3766.

Un autre argument en faveur d'un culte rendu à Mercure est la présence de deux blocs tricéphales retrouvés dans l'un des puits du temple, qui ont malheureusement disparu depuis. En pierre commune, ils ont une hauteur de 19 cm, une largeur de 14 cm, et une épaisseur de 13 cm. Contrairement à la description donnée par E. Fleury, il semble que seules trois des faces du bloc aient été décorées chacune d'une tête extrêmement grossière, la quatrième restant brute (55 et photo 8).



Photo 8 : tricéphale (photo Espérandieu).

Ces tricéphales sont à rapprocher de ceux trouvés à Reims où on a rencontré plusieurs autels ou piliers de ce style. Deux autels présentent, par devant, trois visages barbus, accolés, dont un de face, qui sert pour les deux autres placés de profil. De chaque côté se trouve un visage informe couronné de feuillages (56). Un bloc, plus proche de ceux de Nizy, présente trois visages barbus : un par devant, et les deux autres sur les côtés de la pierre. La quatrième face est seulement épannelée (57).

Les tricéphales rencontrés dans l'Est et le Nord de la Gaule sont probablement originaires de la région des Rèmes. Ils sont habituellement identifiés au Mercure romain qu'un bronze de Bordeaux montre même quadricéphale, deux fois imberbes et deux fois barbus, comme si, dieu des carrefours, Mercure devait regarder vers les quatre points cardinaux à la fois (58).

Nos tricéphales pourraient donc bien représenter une version indigène de Mercure qui affectionne d'ailleurs particulièrement les temples de hauteur, comme celui de Nizy.

Le développement d'un culte rendu à Mercure chez les Rèmes serait d'ailleurs logique. Leur cité occupait une place privilégiée, véritable carrefour entre l'Est, le Nord et le Sud de la Gaule.

Dans un article récent J.J. Hatt (59) y voit plutôt une combinaison tardive entre les dieux celtiques Teutates et Esus, répondant à un épisode du mythe celtique de la déesse Rigani, et de ses démélés avec ses deux époux saisonniers, Taranis et Esus. Création relativement récente (période

augustéenne) dans le domaine du panthéon et du mythe celtique, il aurait été rapidement mobilisé en faveur de la paix romaine, en raison du loyalisme de la cité où il avait fait son apparition, tout en étant le symbole de la persistance d'un enseignement druidique toléré par les Romains.

Par ses peintures murales, le temple était également lié au culte impérial mais probablement aussi à la chasse en général, qui offrait de multiples liens avec la religion (60).

La représentation d'une chasse impériale était un bon moyen d'exalter les exploits de l'empereur accomplis contre les bêtes sauvages. C'est, peutêtre, également à la chasse qu'il faut relier les nombreuses défenses de sanglier rencontrées sur le site.

Enfin la présence de fragments de déesses-mères, allaitant un ou deux enfants, déposés en guise d'ex-voto, atteste un culte plus populaire lié au symbole de la maternité et de la prospérité (fig. 14 à 16).



Fig. 14 : déesse-mère, d'après A. Callais.



Fig. 15 : déesse-mère, d'après A. Callais.

2) L'HABITAT : LES TÉMOIGNAGES ARCHÉOLO-GIQUES

Le «Jardin Grand-Père»

La réalisation d'un complexe sportif au «Jardin Grand-Père» a entraîné la fouille de sauvetage sur



Fig. 16 : déesse-mère, d'après E. Fleury.

2500 m² d'un ensemble de fosses et de quelques structures (61 et fig. 17).

Ce site, occupé dès la fin de La Tène III (phase I), semble connaître une expansion rapide puisque c'est au cours de la phase II (première moitié du ler siècle) que l'occupation semble être la plus active. 27 des 40 fosses qui ont pu être datées appartiennent à cette phase, principalement à la période Auguste-Tibère.

Ces fosses, dont quelques-unes ont pu servir de silos, sont de formes et de dimensions diverses (fig. 18), la plus grande ayant 3,20 x 6 m de côté pour une profondeur de 1 m. Toutes ces fosses ont été réutilisées comme dépotoir.

La phase III, qui semble s'étendre tout au long du llème siècle, voit l'implantation de structures plus élaborées, hélas complètement arasées au niveau de la partie inférieure de la fondation.

Nous remarquons notamment un bâtiment de 15 x 7,90 m sur fondation de craie subdivisé en au moins trois pièces. La pièce centrale mesure 6,50 x 6,40 ; la pièce ouest (6,50 x 4,50 m) était percée dans son coin nord-ouest d'une sorte de cave profonde de 0,65 m dont les côtés est et sud étaient appareillés. Un autre bâtiment était visible à l'ouest mais, à cause de son arasement presque complet, aucun plan n'a pu en être levé.

A cette phase appartiennent également un puits et 5 fosses, dont l'une, de forme trapézoïdale, était maçonnée en pierre sèches.

La dernière phase (phase IV) correspond à la destruction puis à la démolition du site. La présence de céramiques brûlées, dans le comblement des fosses les plus tardives de la phase III, nous incite à penser qu'un incendie a pu être la cause de cet abandon qui semble s'être produit au cours du début du IIIème siècle.

La surface dégagée, environ 2500 m², ne représente qu'une partie des structures repérées à cet endroit. Sur près d'un hectare, vers le nord et vers le nord-ouest, les prospections ont permis d'observer de nombreuses taches noires.

Il est probable que nous sommes ici en présence d'une zone d'activité artisanale. La présence de silos associés à des amphores, mais surtout à de nombreux fragments de *dolia* indiquent une zone de stockage. D'autre part les très nombreuses scories recueillies dans nombre de fosses attestent une activité métallurgique qui a pu démarrer dès la phase I.

La salle des fêtes

Des terrassements, qui ont livré un matériel constitué presque essentiellement de *Terra Nigra*, attestent une occupation tout au long du 1er siècle. Mal-

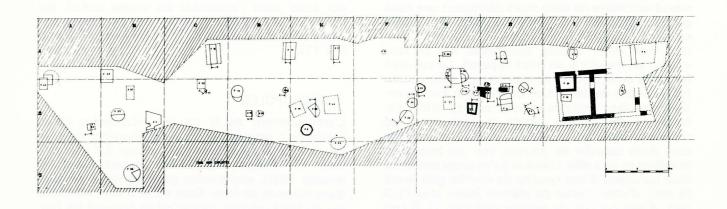


Fig. 17: «Le Jardin Grand Père»; relevé des structures.

⁽⁵⁵⁾ ESPÉRANDIEU A., op. cit., p. 73, n° 3762.

⁽⁵⁶⁾ ESPÉRANDIEU A., op. cit., p. 8 et 12, nº 3654, 3661.

⁽⁵⁷⁾ ESPÉRANDIEU A., op. cit., p. 69, n° 3751.

⁽⁵⁸⁾ DUVAL P.M., Les dieux de la Gaule, Paris 1976, 69-70.

⁽⁵⁹⁾ HATT J.J., Les divinités indigènes chez les Rèmes, Bull. de la Société Archéologique Champenoise, t. 79, 1986, n° 2, p. 51-61.

⁽⁶⁰⁾ AYMARD J., op. cit., p. 503.

⁽⁶¹⁾ Cette fouille s'est déroulée du 26 Mai au 16 Juin 1985 sous la responsabilité de J.F. MARTIN, assisté de l'A.R.E.H.A.S., du Centre Archéologique départemental de Soissons et du C.I.R.A.S.

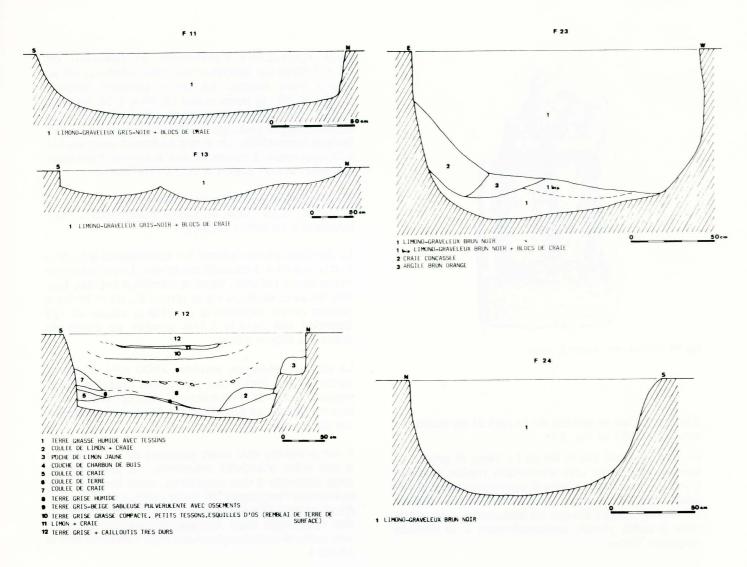


Fig. 18: structures gallo-romaines; fosse 11 à 13 - période augustéenne; fosse 23 - silo augustéen; fosse 24 - silo tibérien (relevé et dessin de J.F. Mar-

heureusement aucune observation stratigraphique n'a pu être effectuée au moment de la découverte.

Cimetière de Nizy

A son emplacement le terrassement d'un caveau a été pour l'AREAHRS l'occasion d'effectuer un relevé sommaire de deux murs délimitant une cave gallo-romaine creusée dans un limon jaune clair sableux. Elle était conservée sur 1,50 m de hauteur. Les murs étaient appareillés sur la face interne en moellons de petit appareil. Le sol était formé de craie damée. Le remplissage était constitué de débris de démolition consécutifs à un incendie : tegulae, imbrices, clous, torchis brûlé. Un fragment de cloison peinte a également été retrouvé. Elle était constituée de briques d'argile crue dans laquelle on pouvait voir les traces de brindilles et de paille. L'enduit peint proprement dit était constitué d'une couche de mortier gris foncé (2 cm), d'une couche de mortier jaune clair (1,3 cm), d'une couche de mortier gris clair (1,6 cm) sur lequel était appliquée la peinture : fond gris

clair avec bandes gris foncé de 0,6 cm de large et aussi fond rouge nuancé du rouge au brun foncé, fond gris-clair sans motif, fond blanc.

Il a également été trouvé une dalle rectangulaire de grès gris-noir (0,74 m x 0,545 x 0,55 m).

Il est probable que de tels vestiges doivent se trouver aussi sous l'ensemble du village actuel, les découvertes se faisant au hasard des divers travaux de terrassements ou d'aménagement (photo 9 à 11).

3) NÉCROPOLES

L'emplacement de la ou des nécropoles galloromaines n'est pas connu avec précision, mais un lieu d'inhumations devait se trouver à l'emplacement du village. Sept stèles étaient, dans les années 1850, enchâssées dans les murs de quelques maisons de Nizy. Elles avaient été exhumées sur les lieux mêmes, lorsqu'on en creusait les fondations.

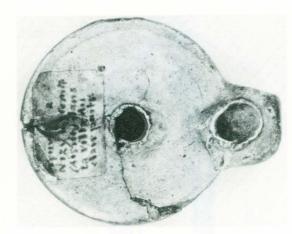


Photo 9: lampe à huile provenant de Nizy-le-Comte; longueur 5,7 cm, largeur 4,5 cm, hauteur 1,7 cm (*Musée de Laon*).

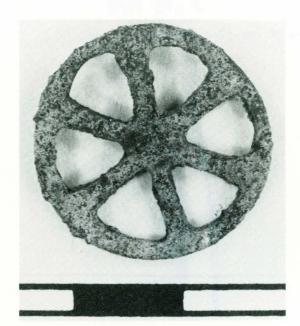


Photo 10 : rouelle en bronze ; provenance «Jardin Grand Père».

Ces stèles, grossièrement sculptées en pierre commune, représentent des figures humaines peu profondément taillées, très grossières pour la plupart.

Stèle n° 1 (Hauteur 0,51 m, largeur 0,24 m, épaisseur 0,14 m.) : elle représente un homme debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau, dans une niche. Il porte, des deux mains devant lui, un flacon ou une bourse (photo 12).



Photo 12 : stèle (Musée de Laon)

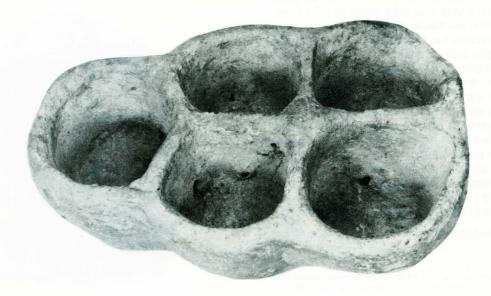


Photo 11 : lampe à huile en terre cuite provenant de Nizy-le-Comte, de couleur sable ; longueur 12,5 cm, largeur 8 cm, hauteur 4 cm (Musée de Laon).

Stèle n° 2 : c'est un homme barbu, debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau. Situé dans une niche, il tient devant lui, des deux mains, un flacon ou une bourse (fig. 19).

Stèle n° 3 : cet homme barbu, debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau semble porter un coffret (fig. 20).

Stèle nº 4 (Hauteur 0,98 m, largeur 9,79 m, épaisseur 0,14 m): à sommet cintré, cette stèle renferme un homme et deux femmes debout, vêtus pareillement d'une tunique longue et d'un manteau, dans une niche. Les têtes ont disparu et toute la sculpture est fort dégradée (62 et photo 13).

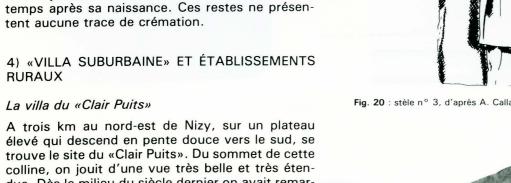
D'autre part, des sépultures ont également été trouvées :

- Au lieu-dit «La Justice», près et à l'ouest de la voie, il a été dégagé la partie supérieure d'une amphore, col en bas. Elle avait au moins 0,65 m de diamètre pour une hauteur probable de 1,30 à 1,40 m. Elle était remplie d'ossements, de crânes, de mâchoires, d'humérus, etc... mêlés à la terre. Autour de ce vase, chaque coup de pioche amenait aussi la découverte d'ossements assez nombreux.
- Vers le sommet de la «Carrière Marie Bodesson», un vase renfermait une terre très brûlée et un squelette d'enfant ainsi que deux monnaies gauloises.
- A un kilomètre de «Clair Puits», sur le bord de la voie romaine, on a trouvé des tombeaux et des squelettes.
- Une urne funéraire a également été recueillie en 1984 à la «Voyette de Jonville». Elle contenait des ossements fragmentés, appartenant à un squelette de très jeune enfant mort-né ou décédé très peu de temps après sa naissance. Ces restes ne présen-

4) «VILLA SUBURBAINE» ET ÉTABLISSEMENTS RURAUX

A trois km au nord-est de Nizy, sur un plateau élevé qui descend en pente douce vers le sud, se trouve le site du «Clair Puits». Du sommet de cette colline, on jouit d'une vue très belle et très étendue. Dès le milieu du siècle dernier on avait remarqué, sur les récoltes, les apparences d'un plan parfaitement visible. Les substructions, indiquées par un blé moins épais, plus jaune et plus petit, dessinaient le plan d'une importante villa d'environ 44 m de côté s'inscrivant dans un enclos fermé d'un mur épais de 0,90 m, chaque face du périmètre se subdivisant en une série de pièces carrées. En labourant, les ouvriers ramenèrent sans cesse avec le soc de leurs charrues d'immenses quantités de débris, surtout de grandes tuiles à rebord fortement prononcés, beaucoup de cubes blancs et noirs. C'est là que les habitués du village venaient chercher des pierres de toutes tailles.

Les fouilles conduites en 1851 et 1852 permirent





Phroto 13 : stèle aux 3 personnages (Musée de Laon)



Fig. 19 : stèle nº 2, d'après A. Callais



Fig. 20 : stèle n° 3, d'après A. Callais (dessin de B. Béthune).

de reconnaître le côté nord de cette villa (fig. 21). On remarqua quatre salles d'environ 5 m de côté, bien délimitées par des murs de refend qui conservaient un sol très dur composé d'un statumen de 0,42 m d'épaisseur formé d'un premier lit de grosses pierres posées en hérisson surmontées d'un second lit de pierres plus petites. Ce statumen était recouvert d'une couche de 0.07 m de cailloux. Enfin, le sol proprement dit était constitué d'un opus signinum de 3 cm d'épaisseur, espèce de béton blanchâtre dans lequel se trouvaient jutés de petits cubes noirs. Ces salles étaient limitées aux angles par deux salles plus vastes dont le sol était décoré d'une mosaïque.

Les mosaïques reposaient sur un hérisson en ciment fort dur de 20 cm d'épaisseur, lui-même supporté par un lit de larges pierres plates (63).

La mosaïque n° 1 (fig. 22), trouvée à -0,50 m était très bien conservée, à l'exception d'une grande partie entièrement détruite, mesurait 9,25 x 4,25 m. Elle reposait sur un sol semblable à celui des salles internes. Le fragment, 1,30 x 1,30 m, déposé à la Maison des Associations de Laon a été

recomposé par Mme E. Fleury sur les calques pris à Nizy et avec les matériaux antiques : marbre blanc, calcaire et marbre noir des Ardennes (ph. 14). Il représente un rectangle encadré par un filet noir, avec une bande de raccord blanche. Dans le champ, quadrillage, droit et oblique forment six rangées d'étoiles à huit losanges, carrés obliques alternés, cinq rangées de carrés droits et obliques alternés (dans le sens de la longueur). Les motifs de remplissage sont constitués de feuilles à trois pointes, feuilles pointues, bipennes, fleurons à six lobes, étoiles à quatre rayons chargées de carrés concaves à bord en damier (fig. 23), nids d'abeilles parfois chargés de croisettes, carrés flangués de crochets arrondis et de feuilles tréflées aux angles

La mosaïque n° 2 pavait une salle située à l'angle opposé (fig. 24). Mesurant 6,32 x 4,20 m, elle fut détruite aux deux tiers au moment de sa découverte. Un fragment a également été reconstitué à

(64) STERN H., op. cit., p. 39 et pl. XVII.

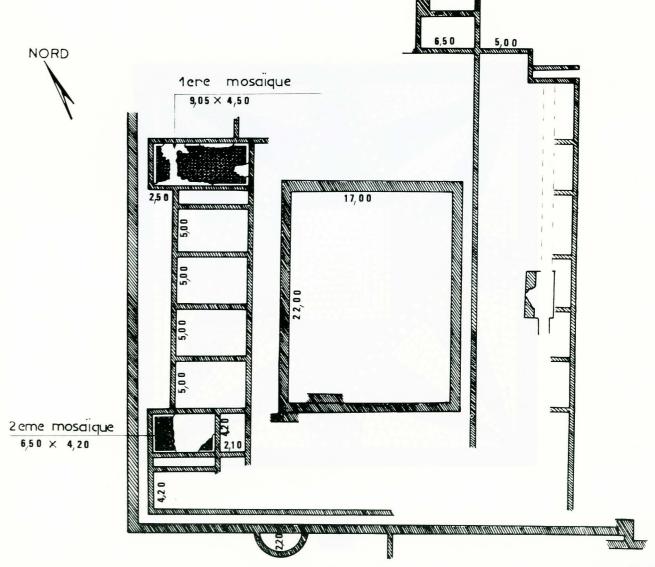


Fig. 21 : plan des substructions du «Clair Puits» à Nizy-le-Comte

^{(63) «}Lettre d'A. PIETTE à N. de CAUMONT sur les fouilles faites à Nizyle-Comte», Bulletin Monumental, T 19, 1853, 323-327.

⁽⁶²⁾ ESPÉRANDIEU A., op. cit., nº 3755, faisant double emploi avec 3765, 3760, 3763. Une autre stèle, appartient à ce type général, mais elle représente un homme complètement nu, une main reposant sur le sexe. Il s'agit peut-être d'un faux.

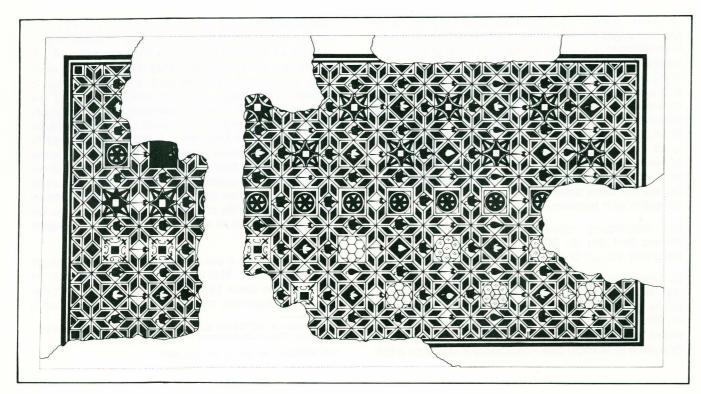


Fig. 22 : mosaïque n° 1, d'après A. Callais (dessin de B. Béthune).

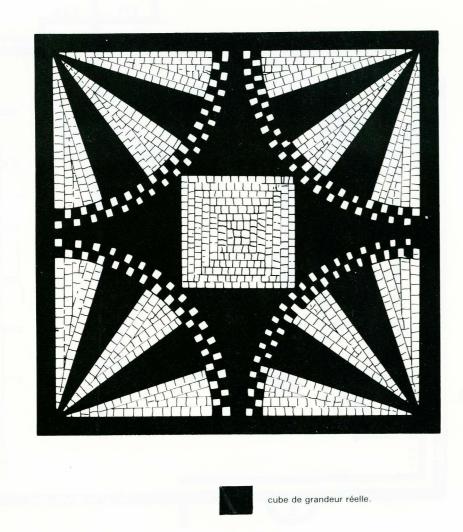
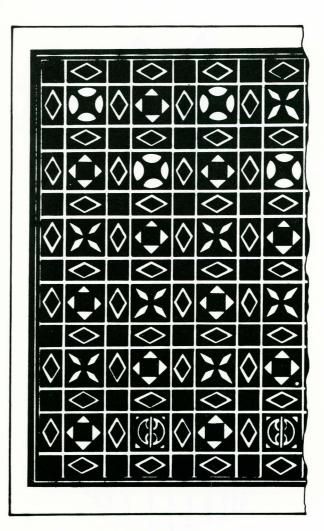
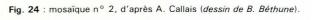
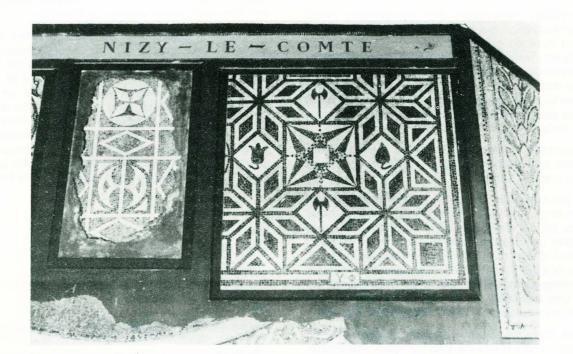


Fig. 23 : mosaïque n° 1 ; motif de remplissage, d'après A. Callais (dessin de B. Béthune).







 $\textbf{Photo 14}: \grave{a} \; gauche, \; reconstitution \; de \; la \; mosa\"ique \; n^{\circ} \; 2 \; ; \; \grave{a} \; droite, \; reconstitution \; de \; la \; mosa\"ique \; n^{\circ} \; 1$

la Maison des Associations de Laon par Mme E. Fleury (ph. 14). La décoration, en noir et blanc, représente un rectangle encadré par deux filets noirs avec une large bande de raccord blanche. Dans le champ, on remarque un grillage à intervalles larges et étroits alternés, remplis de losanges ajourés, d'étoiles à quatre rayons, de carrés obliques chargés de carrés droits, de cercles chargés de carrés concaves et de bipennes ajourées (65).

Ces mosaïques, à décor géométrique, noir sur blanc sont représentées aussi bien à Reims qu'à Bavai. Elles dérivent de modèles italiens datant du 1er siècle et du début du llème siècle.

Les motifs de remplissage des mosaïques de Nizy accusent une date plus avancée. Le schéma de la mosaïque n° 1 se retrouve presqu'identique dans un pavement de Libarna du Ilème siècle. La mosaïque n° 2 peut être rapprochée d'une présentée au Musée de Trieste, trouvée à Barcola et datée du début du Ilème siècle (66).

L'aile est de la *villa*, à peu près complètement détruite, laissait cependant voir l'amorce de nombreuses fondations formant autant de salles dont le sol formait une aire très dure, composé d'un lit assez épais de craie tassée, le tout lié avec quelques cubes de mosaïques.

D'autres tesselles ont été découvertes notamment dans la partie nord de cette aile où Caliais signale un petit fragment de mosaïque, la face renversée (67).

Les observations au sol indiquèrent que les deux ailes nord et sud étaient également divisées en différentes salles, mais aucune fouille n'a porté en cet endroit.

Les quatre ailes délimitaient une grande cour centrale de 17 x 22 m, peut-être bordée au nord par un portique comme pourrait l'indiquer la découverte d'un fût de colonne cannelée de 0,35 m de diamètre sur 0,80 m de longueur.

Les remblais recouvrant les mosaïques, ainsi qu'une excavation qui s'est produite dans l'aile est (68) ont livré un grand nombre d'enduits peints, assez épais, traités à teintes plates, en larges panneaux unicolores, rouges ou jaunes, coupés et bordés par des bandes de diverses nuances, composées parfois de lignes noires, plus souvent d'un faisceau de lignes parallèles bleues, blanches, jaunes et violettes (69).

Des fragments de *tubuli* trouvés dans le fossé est indiquent que certaines pièces étaient chauffées par hypocauste (fig. 25).

On ne peut que remarquer le caractère incomplet des structures relevées puisqu'il semble que nous n'ayons ici qu'une partie d'un édifice beaucoup plus vaste qui se serait étendu sur près de 10 ha et qui a livré d'énormes blocs de pierres, de briques, de fûts de colonnes (fig. 26). De l'ouest, des murs se prolongeaient vers le nord et s'arrêtaient au sud, à une trentaine de mètres de l'enceinte, vers une place circulaire où le blé ne pouvait pousser.

L'intérêt de cette *villa* réside dans le caractère de son plan : «*villa* bloc» ou *villa* de «plan ramassé». Alors que les recherches aériennes font ressortir

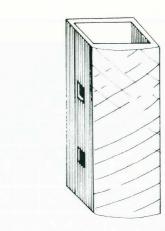


Fig. 25 : tubulure, d'après A. Callais (dessin de B. Béthune).

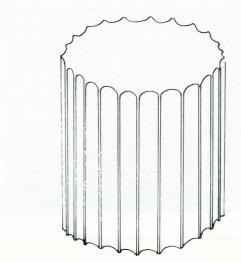


Fig. 26 : fragment de colonne d'après A. Callais (dessin de B. Béthune).

l'extraordinaire monotonie des plans des grandes villae du Nord de la France, le plan de celle de Nizy est fort rare, sinon unique en Picardie.

R. Agache, au cours de ses multiples survols aériens en Picardie n'a ainsi observé aucune villa de plan ramassé. C'est le type même de la villa classique gréco-romaine avec péristyle et atrium qu'on rencontre certes abondamment en Gaule méridionale mais qui reste exceptionnelle dans les campagnes des régions septentrionales de l'Empire romain où quelques cas seulement sont attestés. Ce plan est d'ailleurs plus approprié aux pays chauds où les cours enfermées entre les bâtiments constituaient autant de centres de fraîcheur (70).

Le «palais» de Vieux-Rouen-sur-Bresle paraît procéder de ce plan, tant par sa typologie que par son ampleur considérable. Le plan d'ensemble est celui de toutes les *villae* avec les deux cours orientées au levant, face à l'habitation principale. Mais il est remarquable par l'importance considérable de la pars urbana dominée par une énorme habitation principale ayant quelques 95 x 65 m (71).

La grande *villa* de Saint-Ulrich (Moselle), avec ses 117 pièces reste l'exemple le plus achevé de ce type pour nos régions (72).

La partie principale de cette *villa* (secteurs l à V) se situe autour de deux grandes cours, à l'ouest et à l'est, qui communiquent entre elles par la pièce n° 4 (secteur l), sorte de grande salle d'apparat de 13,20 x 12 m bordée d'un portique d'où partaient des couloirs menant à de petites cours intérieures, autour desquelles se groupaient des pièces d'habitation. Derrière ce corps de bâtiment, s'ouvre une grande cour de 28,40 x 27,20 m dont les quatre côtés sont bordés d'un portique large de 3,60 m. A l'ouest se trouvait, peut-être, l'entrée principale de la *villa*. Le groupe de bâtiments qui comprend les installations balnéaires de la *villa* s'étale également autour d'une cour intérieure.

Comme à Saint-Ulrich il est possible que la disposition des bâtiments autour de cours intérieures aient été l'ordonnance générale de la villa de Nizy. Le bâtiment fouillé au siècle dernier ne serait alors probablement qu'une des ailes d'un ensemble monumental beaucoup plus vaste (73).

En l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons préciser si cette habitation était une *villa* de plaisance ou si elle associait au rôle de résidence, celui de centre agricole.

La découverte de monnaies gauloises laisse supposer qu'elle a succédé à un établissement de type indigène ; la présence d'un denier d'argent d'Auguste probablement frappé à Lyon entre -2 et + 4 et surtout celle exceptionnelle, d'un aureus de Tibère confirme la richesse de l'établissement dès le début du Haut-Empire. Celui-ci a dû connaître une succession de remaniements, notamment dans les années 120-140, époque à laquelle furent installées les mosaïques.

L'abandon du site ne nous est pas connu, mais les prospections de surface n'ont livré aucun matériel céramique postérieur à la fin du Illème siècle.

«La Voyette de Jonville»

Un sondage effectué en 1984 par l'Association de recherches et d'études archéologiques et historiques de la région de Sissonne, a permis la reconnaissance d'un bâtiment très arasé de 57 x 30,50 m dont seules subsistaient les fondations larges de 0,50 m et épaisses de 0,45 m. Deux pièces étaient délimitées de manière imprécise dans la partie nord (fig. 27).

Le site a livré des *tegulae* et des imbrices de nombreux petits tessons de poterie, (commune et sigillée) dont un fragment de Drag 45 à mufle de lion, 2 fusaïoles, une demi-perle côtelée peinte en bleu.

Un second sondage a livré du matérie; datable de la deuxième moitié du Ilème siècle.

«Le Haut Chemin»

Cet habitat gallo-romain, correspondant à une villa selon A. Piette (74).

«La Croix-Sauveur»

La présence de vestiges gallo-romains a été constatée (75).

Économie

La documentation disponible, grâce aux fouilles du «Jardin Grand-Père», nous permet d'avancer quelques hypothèses sur la fonction économique de Nizy-le-Comte. L'élevage concerne presque essentiellement le porc et le mouton. Les six fragments de meules sont probablement à mettre en relation avec une activité agraire (fig. 28). Il y a également des traces assez nettes d'industrie métallurgique, les fouilles ayant livré en abondance des scories (plus d'une dizaine de kgs répartis dans une quinzaine de fosses). Le travail du fer est d'ailleurs une activité courante des agglomérations secondaires du Centre-Est (76).

Dans la région, on connaît des gisements affleurant de minerai de fer oolithe à Neuvisy (Ardennes) qui furent exploités jusqu'au début du XXème siècle.

Signalons également la découverte d'un peson en terre cuite d'un poids de 320 g trouvé dans une fosse tibérienne (fig. 29).

L'étude des monnaies montre qu'à Nizy circulaient des espèces courantes, des monnaies de faible valeur et propices aux paiements quotidiens. Nous avons cependant noté la présence exceptionnelle d'un *Aureus* de Tibère.

La commercialisation de la céramique

L'étude de la céramique du «Jardin Grand-Père» nous apporte quelques indices sur la commercialisation des différents groupes utilisés en un endroit donné de Nizy.

La céramique sigillée provenant du Sud ou du Centre de la Gaule est fort rare au cours du 1er siècle puisqu'elle représente au total à peine 1 % de la céramique utilisée (le pourcentage atteint 2 % au cours de la période Tibère - Claude).

En liaison avec les importations provenant de l'Est de la Gaule, la consommation augmente nettement

⁽⁶⁵⁾ STERN H., op. cit., p. 39.

⁽⁶⁶⁾ STERN H., op. cit., p. 12-15.

⁽⁶⁷⁾ Au point C. Au point D, il indique des cubes de mosaïques plus gros que ceux déjà connus.

⁶⁸⁾ Puits

⁽⁶⁹⁾ B.S.A.L., 1854, Ill, 146. Des enduits ont également été retrouvés le long du mur au point B ainsi que dans le fossé creusé dans l'aile est.

⁽⁷⁰⁾ Sur ces villas on peut consulter GORGES J.G., Les villas hespano romaines, 1979 et GRENIER, op. cit., II, 826-842.

⁽⁷¹⁾ AGACHE R., La Somme pré-romaine et romaine, 1978, 296-299 et fig. 13.

⁽⁷²⁾ LUTZ M., «Le domaine gallo-romain de Saint-Ulrich», I, in *Gallia* XXIX, 1974, 17-44.

⁽⁷³⁾ En E, un énorme pilier de pierre qui soutenait sans doute les pieds droits de la porte principale a été rencontré. Elle pouvait donner sur une première cour.

Une nouvelle fois les fouilleurs se sont contentés de dégager les vestiges les plus spectaculaires du site, leur but premier était manifestement la recherche de mosaïques. Le mobilier récolté est pour le moins fort rare pour un édifice de cette importance : quelques monnaies gauloises et romaines, une petite fiole en verre, des fragments de sigillée, des coquillages et beaucoup d'huitres...

⁽⁷⁴⁾ PIETTE A., B.S.A.L., VI, 1857, 175 (autres précisions).

⁽⁷⁵⁾ PIETTE A., B.S.A.L., VI, 1857, 175.

⁽⁷⁶⁾ MANGIN M., op. cit., pp. 46-47.

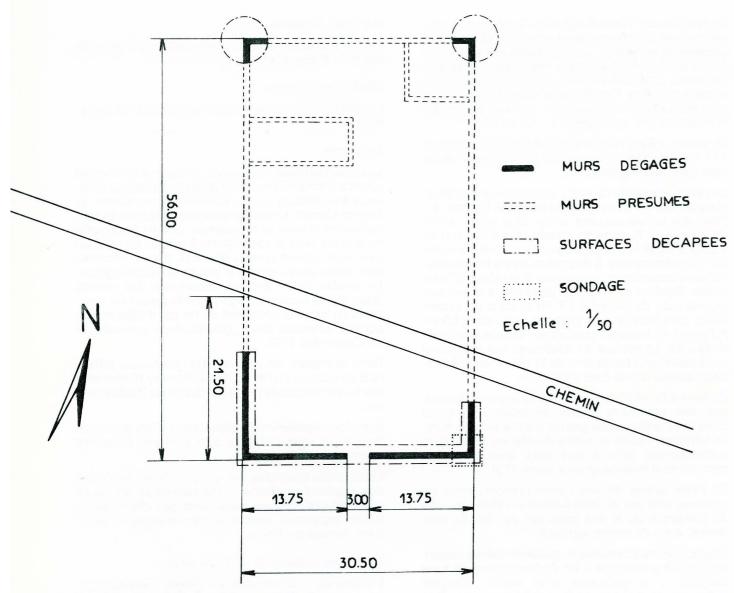


Fig. 27 : «La Voyette de Jonvelle» ; plan des structures dégagées.

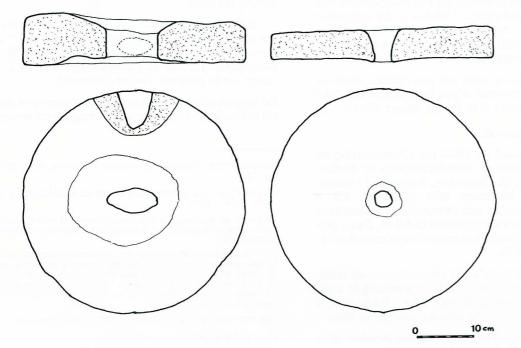


Fig. 28 : meules découvertes au «Jardin Grand Père» (dessin de J.F. Martin).

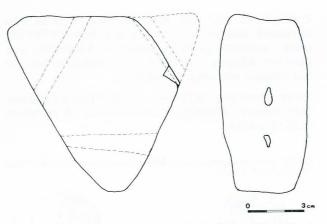


Fig. 29 : peson en terre cuite provenant du «Jardin Grand Père» (dessin de J.F. Martin).

pour atteindre 12,50 % dans la première moitié du llème siècle et 15 % dans la seconde moitié de ce siècle.

Les importations de céramique fine, autre que celle sigillée sont également extrêmement limitées :

- * quelques gobelets sablés présents sous Auguste peuvent provenir de la région de Lyon ou du Sud de la Gaule; ils sont présents en plus grand nombre au cours du llème siècle (3,50 % contre 0,30 % au 1er siècle).
- * La céramique à enduit rouge pompéein est exceptionnelle puisque seule une fosse en a fourni deux exemplaires.
- * Quant à la céramique à engobe micacée, on ne la rencontre qu'au cours du premier tiers du 1^{er} siècle, plus particulièrement au cours du règne de Tibère (1 % de la céramique du 1^{er} siècle).

Le commerce du vin est attesté par la présence d'amphores italiques Dressel 1 A et 1 B et de Dressel 2/4. Des tessons d'amphores sont résiduels dans de nombreuses fosses ; il est difficile d'en préciser la distribution au cours des deux premiers siècles. Le défaut de présence de Dressel 20 met en lumière l'absence d'importation d'huile espagnole.

La céramique met donc en relief des contacts commerciaux fort limités avec les autres régions de la Gaule, seules les importations de sigillée argonnaise ayant quelque importance. Le reste de la céramique (gallo-belge, tradition indigène, céramique grise...) est produit au niveau local, dans les limites du territoire des Rèmes (ateliers de Champagne pour le gallo-belge, par exemple).

La circulation monétaire

Le lot de monnaies impériales romaines est constitué de 84 monnaies qui se répartissent ainsi : Auguste (3), Tibère (1), 2ème moitié du ler s. (1), Titus (1), Trajan (1), Hadrien (3), Antonin le Pieux (2), Faustine Jeune (1), Marc-Aurèle posthume (1), Commode (1), Julia Domna (1), Caracalla (1), Julia Maesa (1), Alexandre Sévère (1), Gordien III (1), Gallien (3), Postume (1), Victorin (1), les Tétricus (14), Claude II (1), Divo Claudio (4), Quintille (1), Dioclétien (1), Maximien (1), Licinius (1), Constantin ler (6), la famille de Constantin (17), Valens, Valentinien, Gratien (11), fruste (1).

Dans ses grandes lignes, la répartition est la suivante :

- ler s. : 7 (8,3 %) - lième s. : 9 (10,7 %) - Illème s. : 32 (38,1 %) - IVème s. : 35 (41,7 %) - fruste : 1 (1,2 %)

Notons l'importance des monnaies des Illème et IVème siècles. Comme à «La Justice», sont parmi les mieux représentés les Tétricus avec 14 monnaies, Constantin ler et sa famille avec 23 pièces et Valens, Valentinien ler, Gratien avec 11.

Remarquons aussi 3 monnaies d'Auguste et une de Tibère qui attestent l'ancienneté de l'occupation romaine. La fréquentation du site semble se terminer vers 375 mais le nombre important de monnaies des deuxième et troisième quarts du IVème siècle ne doit pas surprendre puisqu'il correspond à une tendance notable dans la région.

La relative rareté des monnaies des ler et llème siècles ne reflète pas la réalité de l'occupation et se trouve en contradiction avec l'abondance du matériel céramique recueilli au «Jardin Grand-Père» et à la «Salle des Fêtes».

Il semble, d'ailleurs, bien y avoir eu une réelle disparité selon les sites. Le «Jardin Grand-Père» est abandonné avant les années 250, sans doute à la suite de l'incendie dont on retrouve les traces dans le comblement des fosses les plus tardives. L'abandon de la villa du «Clair-Puits» semble effectif avant la fin du Illème siècle. Là encore, la violence de l'incendie est attestée par les cubes de mosaïques calcinés. Nizy semble d'ailleurs avoir subi un incendie général dont les archéologues du siècle dernier ont relevé les traces un peu partout (77).

Le sanctuaire dut connaître une longévité plus importante puisqu'il ne cesse d'être fréquenté que dans le troisième quart du IVème siècle après avoir connu entre les années 150 et 250 une campagne d'embellissements.

CONCLUSION

Nizy-le-Comte réunit les principales caractéristiques attribuées généralement aux *vici* :

- Un axe routier important et donc très fréquenté qui a dû favoriser la fixation d'un groupe humain et permis le développement des échanges;
- Un noyau religieux et culturel imposant, implanté à l'extrémité de la ville et visible de très loin;
- Un centre agricole, artisanal (agriculture, élevage, métallurgie...) et commercial (fig. 30 et 31).

La trame de l'habitat antique qui nous est mal connue nous interdit de préciser d'avantage la physionomie du chef-lieu des Vénectes, qui pouvait atteindre 80 ha. La présence d'une riche *villa* suburbaine est une nouvelle illustration des liens qui devaient exister entre *villa* et *vicus*.

⁽⁷⁷⁾ Dans les tranchées, on aperçoit souvent des lignes noirâtres, minces épaisseurs de bois carbonisé.

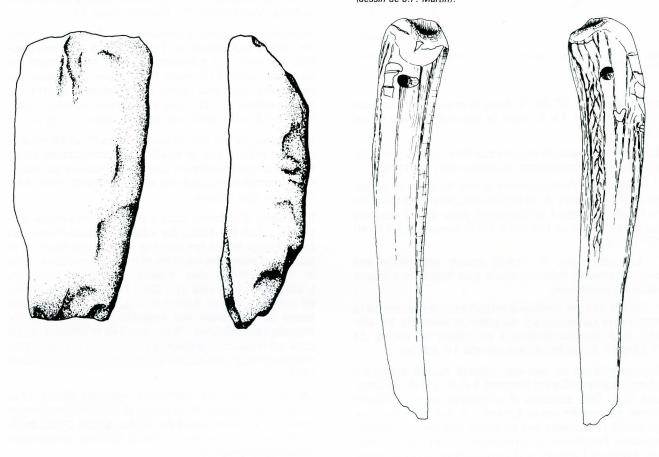
On peut également supposer une fonction administrative, les *pagi* ayant en effet leurs magistrats particuliers. *Lucius Magius Secundus* qui n'a malheureusement pas mentionné son titre était peut-être l'un de ceux-ci, ce qui expliquerait qu'il se soit signalé par des libéralités à l'égard de la collectivité, peut-être à l'occasion de son entrée en fonction.

Fig. 30 : lissoir provenant du «Jardin Grand Père» (dessin de J.F. Martin).

Il s'agit, en tout cas, d'un homme riche et très romanisé puisqu'il porte les *tria nomina* classiques : prénom, gentilice, surnom. Toutefois, son gentilice *Magius* n'est pas latin mais celtique, ce qui indique une origine indigène.

Nous avons bien là l'image du chef-lieu où cohabitent ruraux, artisans, commerçants et notables administratifs.

Fig. 31 : manche en andouillet de cerf découvert au «Jardin Grand Père»



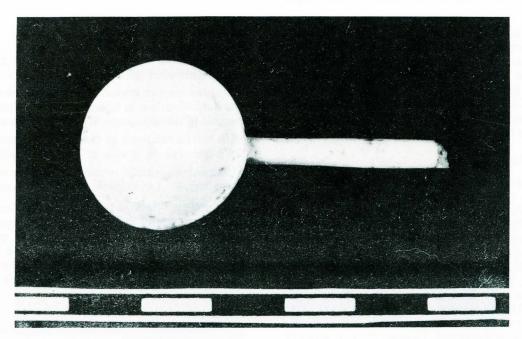


Photo 15 : cuillère à fond, en os, trouvée au «Jardin Grand Père».